

L'Iran rejette la dernière offre anglo-américaine

Téhéran, 8 (P.A.). — M. Mohammed Mossadegh a rejeté, hier soir, l'offre anglo-américaine d'un règlement du différend pétrolier entre la Grande-Bretagne et l'Iran, en insistant, toutefois, qu'il consentira peut-être à régler cette affaire devant les tribunaux.

Le Canada exprimera ses opinions sur le problème allemand

Ottawa, 8 (P.C.). — Le Canada aura la chance d'exprimer ses opinions sur les affaires étrangères au cours d'un important forum et accueillera cette chance avec plaisir.

Les Russes établissent des bases sur les côtes arctiques

Londres, 8 (P.A.). — Les autorités occidentales croient que la Russie est en train d'établir une chaîne de bases sur le "toit" du monde le long des côtes arctiques reliant la Russie européenne à la Russie asiatique.

Mig détruit par un Canadien

Séoul, Corée, 8 (P.C.). — Le lieutenant d'aviation Ernest Glover, de Leaside, Ont., a reçu le crédit, hier, de la destruction d'un Mig dans un engagement aérien au-dessus du nord-ouest de la Corée.

Grève des pêcheurs de la Colombie

Vancouver, 8 (P.C.). — Les pêcheurs de saumon de Colombie-Britannique ont laissé leurs seaux et leurs filets au port hier, dans une grève en vue d'obtenir de meilleurs prix pour le saumon.

L'O.T.A.N. ne sera jamais l'agresseur

Francfort, Allemagne, 8 (P.A.). — Le maréchal français Alphonse Juin a prédit, aujourd'hui, que les puissances ennemies de l'Aaie porteront les premiers coups dans toute guerre future, parce que "nous de l'Otan, ne serons jamais l'agresseur."

\$5,000,000 pour la télévision

Pasadena, Californie, 8 (P.A.). — La Fondation Ford a annoncé, hier, qu'elle a versé \$5,000,000 au fonds de l'éducation aux fins de l'avancement de la télévision comme moyen éducatif.

La hausse des tarifs de transport sera officiellement annoncée demain

La Commission Duperron rejetterait la requête de quatre municipalités demandant d'être placées dans la zone des taux uniformes — Réunion demain matin aux bureaux de la Commission — Conférence de presse demain soir à l'hôtel Windsor

La Commission Duperron rejetterait la requête de quatre municipalités demandant d'être placées dans la zone des taux uniformes

C'est demain que les "clients" de la Commission de transport apprendront la hausse des tarifs. Les quatre municipalités qui avaient demandé d'être placées sous le régime du tarif uniforme ont été convoquées pour demain matin, à 10 h. 30, aux bureaux de la Commission.

Première épreuve de popularité entre démocrates et républicains

Portland, Maine, 8 (P.A.). — Les électeurs du Maine élisent, aujourd'hui, un sénateur, un gouverneur et trois représentants au Congrès américain lors des premières épreuves de popularité entre les républicains et les démocrates, cette année.

Le vote agricole

Kasson-Dodger Center, Minn., 8 (P.A.). — MM. Dwight D. Eisenhower et Adlai Stevenson semblaient avoir des chances égales.

Soucoupes volantes : illusion d'optique !

Rome, 8 (P.A.). — Un éminent astrologue russe a déclaré que les soucoupes volantes "sont une illusion d'optique résultant d'une psychologie de guerre".

Les écoles séparées privées d'une partie de la taxe sur l'éducation

Windsor, Ont., 8 (P.C.). — Mgr F. J. Brennan, curé de la paroisse Saint-Joseph de Sarnia, a déclaré vendredi soir à Carna d'une conférence, que les écoles séparées sont privées de la part de la taxe sur l'éducation qui leur est allouée.

Le littoral américain n'est plus menacé par l'ouragan de l'Atlantique

Washington, 8 (P.A.). — Bien qu'il présente toujours un danger à la navigation, l'ouragan de l'Atlantique a cessé de menacer le littoral des Etats-Unis, aujourd'hui.

Naguib remplace Maher comme premier ministre

Le Caire, 8 — Le nouveau premier ministre de l'Égypte, le major général Mohammed Naguib, a convoqué la première réunion de son cabinet, aujourd'hui, afin d'acquiescer la mise en vigueur des réformes qu'il a promises à la suite de son accession au pouvoir, en fin de semaine.

Londres "dénationalisera" l'acier et le camionnage, en novembre

Woodford, Angleterre, 8 (P.A.). — Le premier ministre Churchill a promis au peuple, samedi, que son gouvernement conservateur prendra les mesures nécessaires, en novembre prochain, pour dénationaliser les industries de l'acier et du camionnage, en Angleterre.

Il est très improbable que les mystères de l'univers soient résolus

Castelgandolfo, Italie, 8 (P.A.). — Le Souverain Pontife a déclaré, hier, aux plus éminents astronomes du monde qu'il est "tout à fait improbable" que l'homme réussisse un jour à résoudre les grandes mystères de l'univers.

Nouveau traité international sur les droits d'auteur

Genève, 8 (P.A.). — Les représentants de 40 pays ont terminé samedi soir, la rédaction d'un nouveau traité international visant à consolider la protection des droits d'auteur à travers le monde libre.

Deux autres survivants sont repêchés

Norfolk, Virginie, 8 (P.A.). — Un navire de transport de la Marine, le "U.S.S. Hollis", a repêché, aujourd'hui, deux autres survivants du pétrolier "Foundation Star", victime de l'ouragan.

Lettre pastorale des évêques d'Allemagne

Fulda, Allemagne, 8 (P.A.). — Les évêques catholiques d'Allemagne ont publié hier une lettre pastorale demandant à tous les catholiques de garder leur religion, "dernier rempart contre le collectivisme et l'esclavage".

Béliveau reste avec les As

Québec, 8 (P.C.). — Les As de Québec annoncent aujourd'hui, que Jean Béliveau a signé son contrat pour la saison 1952-53 avec le club de la Ligue senior de Hockey du Québec.

"Vous avez une double mission : premièrement, la mission de conserver intact votre héritage religieux et national ; deuxièmement, la mission de répandre cet héritage, l'aînée que c'est votre droit de garder votre héritage et votre devoir de le répandre."

Vol. XLIII — No 212 MONTREAL, LUNDI, 8 SEPTEMBRE 1952 Dix sous le numéro

EGYPTE Henry Wallace reconnaît enfin qu'il a eu tort Bonn versera \$715,000,000 à l'Etat d'Israël Lettre pastorale des évêques d'Allemagne

Histoire naturelle sur place

Excursion du Cercle des mycologues

Dans le sous-bois tranquille et silencieux comme une église dont les verrières d'émeraude seraient traversées de rayons d'or, des visiteurs, têtes baissées et panier au bras, se dispersent avec un air absorbé qui n'est qu'un regard chercheur.

L'air sent déjà l'automne mais la voûte bleue que l'on aperçoit toute découpée par les têtes d'arbres rassure par sa présence en prouvant que chaque saison, malgré orages ou tempêtes, a son ciel clair et son soleil d'or.

Les pas amortis par les aiguilles de pins et les dernières feuilles mortes, des bruits légers de branches sèches qui se cassent ici et là, brisent seuls le silence étouffé du bois, avec de temps à autre une exclamation de joie de l'un ou l'autre marcheur.

Scène de chasse ou prologue d'un conte? Mais non, c'est bien plus pacifique et plus simple que ça: un groupe de membres du Cercle des mycologues qui vont à la cueillette des champignons sous la direction du savant professeur et naturaliste distingué, M. René Pomerleau, auteur d'un magnifique ouvrage illustré en couleur, véritable traité de vulgarisation des champignons comestibles et vénéneux les plus communs dans l'est du Canada et des Etats-Unis.

Pour l'occasion, c'est le livre de la nature qui est feuilleté et chacun et chacune s'empresse d'apporter sa trouvaille au professeur qui, alors, explique, démontre, classe et apprend du nouveau à presque toute la bande, surtout à la journaliste qui savait tout juste qu'il existe deux grandes catégories de champignons: les bons et les mauvais, c'est-à-dire, les comestibles et les autres plus ou moins vénéneux. Il fut un d'ailleurs, dans notre pays, où il n'y avait à peu près que les Européens à pouvoir identifier nos champignons.

Les choses sont en train de changer pour vrai puisque nous avons même un Cercle des mycologues!

A leur suite et avec les précisions données par le professeur Pomerleau, ces humbles personnages des bois et des champs nous sont apparus dans toute leur importance avec leurs titres, leurs qualifications de noblesse ou leurs signes de roture ou tout simplement comme des citoyens indésirables à notre table. Et dans le sous-bois aux résonnances amorties, les noms nouveaux sonnaient agréablement à l'oreille: amanites brunissantes ou rougissantes, bolets pomme de pin, chanterelle bragée, clavaires fusiformes, russules à tige rouge, galinettes et cèpes, sans oublier ce lactaire indigo si fréquent par leur teinte rare de bleu et d'ailleurs rares eux-mêmes dans la population des champignons.

Et pour votre information, mesdames, notons que cet ouvrage sur les champignons de l'est du Canada comprend quelques chapitres sur le choix des champignons comestibles, les manières d'apprêter ces champignons, les façons de les mettre en conserve, des recettes culinaires, etc.

Dans le domaine des souvenirs, il y aura de toutes petites broches à cheveux, des bâtons de cocktail, des pots et des saucières en argent. Pour les enfants, il y aura des bols en argent ornés de fleurs de lis et des broches à cheveux ornées de minuscules couronnes. On offrira aussi des plats ornés du même motif, et des ouvre-lettres assumant la forme d'une épée.

Pour les messieurs, il y aura d'intéressants gobelins. Signalons le joli modèle qui a pour base le corps d'un lion. Pour la jeune femme, on prévoit des poudriers ornés d'une couronne ou d'un portrait de la reine. On pense que la reproduction du fauteuil du couronnement aura beaucoup de succès. Pour la femme qui n'aime pas les objets trop voyants, il y aura de minuscules porte-bonheur en forme d'épées et de couronnes dont elle pourra orner son bracelet.

Pour le conseiller Hugh Lee, la raison était fort simple: il n'y avait pas eu de place au départ pour le porteur de la livrée du lord-maire, John Essem. "Pas d'Essem, pas de robe".

Pour sir Hector McNeill, 6 pieds de haut et plus, la raison, c'est que les robes d'apparat ne servent que rarement et jamais en dehors de la cité de Glasgow. Par contre, le lord-maire de Manchester portait la fameuse chaîne du premier magistrat de Manchester, où se comptent 370 diamants et, au revers de la médaille, une miniature en joyaux figurant les drapeaux de 30 nations.

Cette chaîne a été offerte à Manchester par le corps consulaire de la ville, il y a une trentaine d'années. Elle a été assurée pour plusieurs milliers de livres à l'occasion de ce voyage.

MANCHESTER, PERPETUELLEMENT ENSOLEILLÉE

A la descente de l'avion qui transportait les deux magistrats britanniques, le conseiller Fitzsimon, président du Comité de l'aéroport de Manchester, qui les accompagnait, fit une déclaration: — Je vis dire à Paris qu'il pleut moins à Manchester que nulle part au monde. C'est un mythe qu'on ne répète que trop, que Manchester est la ville où il pleut le plus en Grande-Bretagne. La preuve: vendredi dernier, en allant de Bournemouth à Manchester, la pluie nous a suivis toute la route. Mais qu'arriva-t-il à Manchester? Pas une trace de pluie; tout le monde jouait au cricket en plein soleil!

L'instant d'après, tout le monde était rassemblée pour la coupe de champagne et la plus tapotait déjà contre les vitres. Ce fut bientôt une pluie battante. Le conseiller Fitzsimon poussa un gros soupir et ublissant son histoire sur Manchester l'ensoleillée, il laissa tomber: — Comme c'est bien ça... Tout à fait comme chez nous!



Croyez-le ou non, ce manteau de molleton souple composé à cent pour cent d'orlon, est lavable! D'apparence duveteuse et confortable le poids de ce linage est pourtant très léger, ce qui rend le manteau si simple encore plus facile à porter. Un seul bouton, des revers sans collet d'importance poches donnent une idée de la mode d'automne.

Modes françaises et canadiennes à la TV

Les premières images de modes télévisées sont passées sur l'écran de la TV montrealaise, vendredi après-midi à 3 heures, plus exactement au poste CBFT.

Mme Michelle Tissayre, commentatrice, a d'abord expliqué et détaillé des photographies de créations parisiennes qu'elle a rapportées à son dernier voyage dans la capitale française, en soulignant qu'il y a actuellement plusieurs tendances qui s'opposent ou se côtoient dans la mode d'automne et d'hiver et que cela permet justement, à la page d'avoir assez de latitude dans son choix.

Des créations de Maggy Rouff, de Balenciaga, de Dior, de Balmain ont démontré, en effet, que le genre fluide, la taille douce, le volant n'être pas à cent lieues de ce que nous connaissons déjà. Ce sont les détails naturellement qui font, ici et là, la plus grande nouveauté.

Les ensembles transformables qui permettent en somme de porter la même robe sous divers aspects selon l'heure et les occasions sont de plus en plus en faveur.

Très peu de chapeaux embolant la tête à Paris, mais des petits couvre-chefs qui vont jusqu'à s'appeler "grain de café".

Mme Tissayre était également commentatrice d'une collection de toilettes d'automne et d'hiver de la Maison Juliette et qui a passé ainsi sur l'écran. Des tailleurs classiques ou de fantaisie, de superbes manteaux de demi-saison, garnis de fourrure, des manteaux d'hiver au riche pelage, des robes d'après-midi et du soir ont apporté la preuve que les nouvelles tendances adoptées par la confection canadienne donnent une mode et une élégance vraiment pratiques tout en conservant une originalité de bon aloi.

Naturellement, les journalistes qui étaient en observation dans leur cage de verre, avaient l'avantage de voir "saisir" la scène par les caméras mouvantes montées comme des tracteurs par les opérateurs, ce qui demande un immense plateau, et la même scène reproduite sur l'écran en vibration, mais cette fois sans les couleurs, parce que la TV actuelle doit se contenter de noirs et blancs.

Par là même occasion, les journalistes ont assisté à une leçon d'enseignement ménager qui aurait le programme: une cuisinière enseignait à faire la pâte et à la cuire pour avoir de beaux petits pains de toutes formes. Savaux s'habiller, savoir cuire le pain (quoiqu'il en soit), voilà beaucoup de science en peu de temps acquise.

La baladeuse d'un marchand de quatre-saisons.

Dans un autre domaine, celui des poudriers, la maison Searchlight Products Ltd. offre un minuscule poudrier en forme de piano à queue. Quand on veut le mettre dans le sac à main, les pieds se replient.

Renaissance de la fourchette à trois dents

La fourchette, à trois dents, qui avait disparu des tables anglaises il y a près de 200 ans, est de nouveau à la mode. Un des plus gros acheteurs du XVIIIe siècle, l'Américain, d'ici quelques années, la fourchette à quatre dents, d'un usage courant en Angleterre, l'heure actuelle, sera peut-être introuvable, car non seulement les ménagères constatent que le modèle à trois dents est plus facile à nettoyer mais l'aspect effilé en est plus conforme au style moderne.

On commença à employer les fourchettes de façon plus générale au début du XVIIIe siècle; cette coutume vint d'Italie. Ce ne fut que vers la fin du XVIIIe siècle que le nombre des fourchettes commença à égaler dans les inventaires ceux des cuillers. Jusque dans le XVIIIe siècle, on se servait principalement de fourchettes à trois dents. Celles-ci furent remplacées graduellement par le modèle à quatre dents que nous connaissons tous.

Une Ecossaie reçoit une bourse américaine

Une jeune Ecossaie vient de recevoir une bourse qui va lui permettre de se rendre aux Etats-Unis pour étudier les problèmes des gauchers. La bourse a été accordée par le Fonds international de recherches. La boursière est Margaret Clerk, de Bearsden, Glasgow, qui est âgée de 26 ans et elle est elle-même gauchère. Elle est en train de devenir une des plus grandes autorités sur ce sujet. Elle a fait des conférences au Danemark et en Suède; pendant son séjour aux Etats-Unis, elle se livrera à des travaux de recherche et discutera avec les professeurs ses observations et ses conclusions.

Margaret Clerk est diplômée de l'Université de Glasgow. L'université lui donna un poste pour lui permettre de faire une étude spéciale du problème des gauchers pendant trois ans. Elle choisit ce sujet pour sa thèse. Depuis, Mlle Clerk a soumis des centaines d'enfants à des tests et interrogés nombre d'étudiants sur leurs difficultés. Une de ses conclusions est que la plus grande difficulté du gaucher tient à l'acte d'écrire. Elle a constaté qu'un nombre étonnant de professeurs obligent leurs élèves à écrire de la main droite, bien qu'une plume spéciale facilite beaucoup les choses. Mlle Clerk pense qu'on se trouve devant un phénomène héréditaire; elle déclare que les gauchers n'appartiennent à aucun type spécial, ni mentalement ni physiquement.

Aux Buissonnets

La partie de cartes mensuelle aux Buissonnets aura lieu dans les salles de l'Institution, 171, ouest, rue Ste-Catherine, mercredi, le 10 septembre, à 2 h., sous la présidence d'honneur de Mme Albert Hudon et ses invités, Mes J.-E. Cadotte, J.-A. Lemay, Georges Dufort.

Croquis d'Afrique

Singes et singeries

Avant de venir à Rumph, je savais qu'en ce coin de brousse se rencontrait des tribus de singes. J'étais curieuse de les voir, et j'avoue que je me réjouissais à la pensée des cabrioles et des jeux d'audace qui me seraient gratuitement donnés en spectacle. Mais depuis je déchanté!... Jusqu'aux cabrioles de singes qui ont un revers!

Moins de deux mois après notre arrivée, j'étais occupée à rechercher des plants de tomates chargés des plus belles promesses, quand tout à coup un rumeur confuse de voix me fit lever les yeux. Qui pouvait bien taper ainsi? Les petits Noirs de l'école? Mais non, ils s'annoncent toujours par des chansons, et là il s'agissait d'un étrange bruit de voix... Alors j'aperçus à cinquante pieds de moi un singe qui me dévisageait et jacassait, comme pour me demander si j'étais un épouvantail fiché en terre ou un de ces humains malcommodes qui se déplacent. Un deuxième singe se montra, puis un troisième, puis ça arriva à la douzaine! On eût dit une troupe d'enfants qui ont trouvé une belle taille de fraises dans un vieux champ de foin à demi mûr! O souvenir du jeune âge toujours resurgissant, même quand on est à l'autre bout du monde!... Mes singes, eux, avaient découvert de belles rangées de tomates. Mais le grand chef se ressaisit et jugea prudent d'avertir ses congénères de traîner: mon attitude ne lui inspirait pas confiance. Cependant, pour me laisser croire à l'innocence de leurs intentions, ils s'éloignèrent, sautant de branche en branche comme s'ils avaient le jeu en tête; c'était à qui exécuterait le plus savant tour d'adresse, le bond le plus périlleux! Ils voulaient me jeter de la poudre aux yeux, car ils devaient garder fidèle mémoire de nos plants de tomates et les inclure, en temps et lieux, dans leurs plans de singes!

Nous avons donc appris à nos dépens que la gent simienne est très friande de tomates, de blé d'Inde, surtout de blé d'Inde doré et de fruits de citrouilles, de fruits de toutes espèces. Affamés, ces bêtes peuvent vous dégrainer un potager: tout y passe, y compris les pommes de terre qu'elles mentent à jour avec un art consommé. Ces maraudeurs de la brousse

Westmount, ont quitté Québec, à bord du S.S. Atlantic pour un séjour de six semaines en Europe au cours duquel ils visiteront l'Angleterre, la Belgique, la France, la Suisse, l'Italie et l'Espagne. M. et Mme Jacques Beaudet sont retournés à Ottawa, après avoir été les invités de M. et de Mme Paul-Emile Savage, pendant quelque temps.

Mlle Gilberte Beaudry est de retour d'un voyage en Californie et au Mexique.

M. et Mme Robert Masse, leurs enfants, Philippe et Louise, se sont embarqués sur "l'Atlantique" pour un voyage d'une année en Europe.

Miles Alice Benoit, Rita Labbé et Yolande Lessard, de la Rivière-Loup, se sont embarqués, ces jours derniers, sur "l'Atlantique" pour un voyage de quelques mois en Europe.

Ces jours derniers, en l'église St-Laurent-du-Fleuve, a été béni le mariage de Mlle Mariette Douaire, fille de M. et de Mme Eugène Douaire, de Contrecoeur, avec M. Paul Cournoyer, fils de M. et de Mme Philippe Cournoyer, de St-Joseph-de-Sorel. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par le Père Marie-Denis, des Pères du Sacré-Coeur, curé de la paroisse. Durant la cérémonie, un programme musical fut exécuté par Mlle Noëlla Péloquin, de Montréal, et par M. Hubert Lanouette, de Contrecoeur, accompagnés à l'orgue par Mme Gaston Carpentier, et par M. Gaston Carpentier.

Le sanctuaire était décoré de pompons blancs et de glaiueux. La cérémonie fut suivie d'une réception intime. M. et Mme Cournoyer partirent ensuite pour St-Jovite.

BISSONNETTE-JARRY

Samedi matin, à 9 h. 30, en l'église Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, M. l'abbé Emile Jarry, curé de Saint-Victor, bénissait le mariage de sa nièce, Mlle Marcelle Jarry, fille de M. Charles-Albert Jarry, décédé et de Mme Jarry, avec M. Marcel Bissonnette, fils de M. Roméo Bissonnette. A cette occasion, le choeur et l'allée centrale de la nef avaient été décorés de glaiueux et d'oeillets. Pendant la messe, un programme de chant fut exécuté. M. Jacques Vernier, accompagné de sa belle-soeur et M. Wilfrid de Montigny était le témoin de son neveu.

Après la cérémonie, il y eut réception chez la mère de la mariée, Mme Jeanne-Mance, où les salons étaient décorés de fleurs d'automne. M. et Mme Bissonnette partirent ensuite en auto, pour New-York et Atlantic-City et Virginia Beach.

BEACHES

M. Jacques de Repentigny, D.Sc. et Mme de Repentigny partiront, samedi, par avion, pour un séjour prolongé en Europe. Ils habiteront Versailles.

Mme John Malcolm Mackinnon et Miles Aline et Jacklyn Mackinnon sont revenues de Charlotte-town où elles ont été les invitées de M. et de Mme Robert Borden.

Mlle Claude Loranger est revenue de Québec où elle a passé quelques temps l'invitée de Mlle M. Charlebois.

L'hon. juge et Mme S. O. Tynedale ont passé la dernière fin de semaine au Lac Memphremagog. M. et Mme Gérard Côté, de

sont adroits, agiles, très intelligents. La Fontaine ne les a pas calomniés en leur attribuant le rôle de fins voleurs. Ils opèrent par bandes comme des gangsters de profession: deux éclaireurs prennent les devants et vont se percher sur la cime d'un arbre. Si rien d'insolite n'est en vue, la bande est invitée à approcher et à se mettre à la besogne. Est-ce croyable? Les singes de Rumph ont étudié le règlement des Wamayi et savent maintenant à quelle heure ils ont le champ libre chez elles! Par exemple, le temps de la grand-messe, le dimanche, ils se livrent à de véritables razzias, et ces mécréants n'ont garde de toucher aux boulettes de sima assaisonnée d'arsenic ou de strychnine qui leur sont destinées!

Les singes mènent une vie nomade. Les trop petits voyagent agrippés de leur quatre mains au corps de leurs mères. Gare à eux s'ils tombent, car leurs parents ne les ramassent pas, et ils sont condamnés à mourir seuls sur la route. Tant que le jeune singe n'est pas capable de croquer, sa mère lui mâche au préalable des bouchées et les lui fait manger ensuite dans le creux de la main. Le soir, la bande campe sur le lieu de ses derniers larcins ou non loin. La ramure d'un arbre sert d'abri; une branche, de couchette. Les singes dorment drôlement assis, les coudes sur les genoux et la tête dans les mains. Jamais d'accident: on n'a jamais rapporté qu'un singe était tombé en bas de son perchoir.

Et voici quelques singeries authentiques. A Katéte, un employé de la Mission possédait un singe apprivoisé. Un jour, la bonne bête, en mal de dévotion, se faucha dans l'église déserte et saint Joseph fit du cajoler la statue un peu fort car la retrouva en morceaux par terre. Quant à l'auteur du méfait, il fut aperçu par le Supérieur, sortant de l'église avec sous son bras une pièce à conviction: la jolie tête blonde de l'Enfant-Jésus. L'air narquois, le singe regarda le Supérieur et se sauva dans la brousse.

Une autre fois, un petit singe fit son apparition dans une chapelle de brousse pendant la grand-messe du dimanche. Pour prévenir la dissipation que l'intrus ne manquerait pas de causer chez ses élèves, une Wamayi essaya discrètement de le mettre à la porte. Peine perdue! L'animal courait çà et là, provoquant des fous rires: les écoliers noirs sont aussi enclins au fou rire que les blancs! On pensa alors qu'il valait mieux laisser la bête tranquille. Celle-ci se campa devant l'assemblée, et là, bien assise, copia les gestes des fidèles, joignant les mains, remuant les lèvres, etc.; à la clochette de l'élevation, elle s'inclina profondément et jusqu'à la fin garda une attitude recueillie!

Malgré leurs accès de dévotion, je ne puis me réconcilier avec les singes... du moins ceux de Rumph. Toutefois, je dois dire que je ne connais pas d'animal plus fin que le singe: c'est trop fin pour se prendre au piège; trop habile pour se laisser loger une balle; trop intelligent pour absorber du poison! Pas moyen de s'en débarrasser!... Volontiers j'ajouterais au passage des Litanies des Saints où l'on demande à être délivré de la peste, de la famine, de la guerre, des tremblements de terre: "Des singes et de leur singeries, délivrez-nous, Seigneur!"

Soeur LEON-MARIE, M.I.C. (Le Précurseur).

HOPITAL MICHAUD

DRUMMONDVILLE

Pour le plaisir du palais... et pour celui des yeux

le Pavillon de LaSalle

Toute la ville parle de la splendide fresque du Pavillon, où les artistes des Beaux-Arts ont su réunir les événements historiques aux scènes de la vie contemporaine de la métropole.

Cette salle est un véritable paradis du gourmet! Une cuisine surfine, des consommations de choix et un service impeccable vous attendent dans l'atmosphère agréable du Pavillon!

Lunch à partir de \$1.75

Dîner à la carte

Réserver sa table, en appelant UN. 6-6492

HÔTEL DE LASALLE

Une salle à manger de réputation internationale

Stationnement gratuit

La bière dont la vente augmente le plus au Canada



L'HOPITAL — Dormant avec des soubresauts sur un lit d'urgence dans un hôpital de London, Ontario, la petite Barbara Bolton, 18 mois, est surveillée par sa jeune cousine de 5 ans, Jacqueline Anderson. Ces deux bébés étaient parmi les onze personnes transportées à l'hôpital à la suite de la collision de trois automobiles près de Thamsford. (Photo P.C.)

La bijouterie et le couronnement

par Mona Curran, présidente de l'Association nationale des bijoutiers

Les plus grands bijoutiers d'Angleterre dressent déjà leurs plans en vue de l'année du couronnement. Ces plans se divisent d'ailleurs en deux parties. En premier lieu, ils s'occupent des bijoux nouveaux, — diadèmes et ensembles d'apparat, — qui se porteront à l'abbaye, au sacre proprement dit et lors des autres cérémonies officielles. En deuxième lieu, ils préparent des bijoux ayant pour thème le couronnement et qui seront mis en vente sur le marché intérieur et sur les marchés des pays d'outre-mer comme souvenirs de cet événement historique.

Des perles et des diamants s'harmoniseront pour former des diadèmes d'un style nouveau. Un bijoutier a créé un modèle qui se compose de trois rangées de perles, avec des perles plus grosses et des diamants également. Ce diadème est très léger et peut se porter facilement pendant de longues périodes de temps.

Les diadèmes modernes ont des montures en platine, alors que les modèles plus anciens étaient toujours formés avec de l'argent ou de l'or. Les créations dentelées portées lors des couronnements précédents sont démodées; les motifs à frange et à rayons de soleil ont le dernier cri. Un autre bijoutier londonien offre des diadèmes qui, en quelques minutes, peuvent se transformer en colliers de diamant et ces colliers, à leur tour, peuvent se modifier en une boucle double et en boucles d'oreilles.

Un diadème qui se transforme en bracelet n'est pas une nouveauté.

le riz ajoute ce "je ne sais quoi" à

Kingsbeer advertisement with logo and text: 'le riz ajoute ce "je ne sais quoi" à la bière dont la vente augmente le plus au Canada'

"Il n'est jamais trop tard pour devenir prêtre ou religieux". Son Exc. Mgr Léger

L'archevêque de Montréal préside à la bénédiction d'un nouveau séminaire pour vocations tardives, à Côte-Ste-Catherine, Laprairie — La parabole des ouvriers de la vigne

"Il n'est jamais trop tard pour devenir prêtre ou religieux", a déclaré hier après-midi Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, au cours d'une allocution qui a suivi la bénédiction d'un nouveau séminaire pour vocations tardives, à Côte Sainte-Catherine, Laprairie. Plus de 700 personnes ont assisté aux cérémonies qui ont débuté par une messe solennelle, le matin, et qui se sont terminées, le soir, par la présentation d'un jeu scénique sur "Les Mystères du Sacrament".

Le séminaire des Saints-Apôtres a été construit grâce à des dons d'amis généreux. Il a coûté environ \$800,000. Le député de Laprairie, M. Hercule Riendeau, représentait le premier ministre de la province.

Mgr Léger Dans son allocution, l'archevêque de Montréal commenta la parabole des ouvriers de la vigne, que le Maître de la moisson invite à travailler dans son champ à toutes les heures du jour et qui, néanmoins, reçoivent tous le même salaire. "Cette parabole parle à juste titre, être appelée l'Évangile des Vocations tardives."

A la lumière de l'Évangile, Mgr Léger envisage la vocation de plus grands saints dont l'Église s'honore et qui ont été appelés aux heures les plus diverses. "Cet examen, dit-il, ne sera pas seulement une parfaite justification de ces vocations de jeunes gens et d'adultes, que l'on exalte à juste titre en cette maison, en ces jours de fête qui leur sont exclusivement consacrés; il voudrait être aussi un appel à toutes ces âmes de bonne volonté qui, vraiment capables de rendre encore quelque service à l'Église, sous quelque forme que ce soit, aimeraient à se consacrer à Dieu sans réserve dans le sacerdoce ou la vie religieuse, mais hésiteraient à s'engager dans cette voie uniquement en raison de leur âge."

"Non, souligne l'archevêque, il n'est jamais trop tard ni pour se sanctifier ni pour devenir prêtre ou religieux, pourvu seulement que l'on ait, ainsi qu'il est toujours requis de tout aspirant, l'aptitude et l'intention droite, c'est-à-dire la volonté bien arrêtée de se vouer sans retour à la plus grande gloire de Dieu et au salut des âmes. Pour cela, toutes les heures de la vie peuvent être également bonnes; Dieu est prêt à recevoir les ouvriers qui viennent à lui, et à chacun il réserve la sienne, dans son ciel, la même glorieuse et éternelle récompense. Telle est la leçon que chacun devrait apporter avec soi en quittant cette maison; telle est celle que nous donne, avec une éloquence irrésistible, l'histoire de la vocation des saints."

Mgr Léger parla ensuite des quelques saints qui furent appelés à la toute première heure; le petit Samuel et le prophète Jérémie; le Précurseur même du Messie, Jean le Baptiste. Puis, il fit mention des ouvriers de la troisième heure soit ceux qui sont appelés au milieu de leur plus belle jeunesse; ainsi le Pauvre d'Assise, s. François; il y eut les ouvriers de la sixième heure, ceux appelés à l'âge adulte, vers la trentaine ou davantage. Tel est le cas de saint Paul, de saint Augustin, de saint Camille de Lellis, de saint Ignace de Loyola et autres.

Puis, poursuit l'archevêque, c'est le contingent des appelés de la dixième heure, c'est-à-dire de ceux qui sont appelés à l'âge adulte, vers la trentaine ou davantage. Tel est le cas de saint Paul, de saint Augustin, de saint Camille de Lellis, de saint Ignace de Loyola et autres.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

M. Beaulieu a insisté sur la nécessité de conserver tous les pouvoirs d'imposition qui lui ont été accordés par le pacte confédératif.

Alonzo Boyd, Suchan et Jackson s'évadent de prison, à Toronto

Toronto, 8 (P.C.)—Edwin Alonzo Boyd et trois présumés membres de sa bande de voleurs de banques se sont évadés, aujourd'hui, de l'aile des condamnés à mort à la prison de Don.

Avec Boyd, se trouvaient Leonard Jackson et Steve Suchan, qui attendaient leur procès sous l'accusation du meurtre du sergent-détective Edmund Tong, tué le printemps dernier, et William Jackson, accusé de vols de banques. Les deux Jackson, qui ne sont pas parents, s'étaient évadés de prison avec Boyd, de la même façon, en novembre dernier.

Le poste de télévision de Radio-Canada à Toronto, CBLT, qui sera officiellement inauguré ce soir, télévisera les photos des évadés, à plusieurs reprises dans la journée sur la fréquence no 9. On a signalé l'évasion à 7h. ce matin lorsqu'un garde, arrivant pour prendre son service, aperçut six barreaux d'un pouce de diamètre sur le plancher de l'aile cellulaire réservée aux condamnés à mort. On les avait soigneusement coupés. Cette aile est située à l'arrière de la prison.

Quatre des neuf cellules de l'aile étaient ouvertes. Un officier de police a déclaré qu'il est évident que les évadés se sont servis de clés puisqu'un n'a relevé aucune marque sur les barreaux des cellules.

On a enlevé un grillage d'une fenêtre barricadée, à l'extrémité de l'aile cellulaire, et on a ensuite brisé la vitre. La fenêtre est à 12 pieds du toit d'une buanderie voisine. La toiture de cette dernière est à 18 pieds du sol. La police n'a pas trouvé de câble.

Plus de 20 personnes sont mortes accidentellement dans l'est du Canada en fin de semaine. Au moins 16 ont trouvé la mort dans des accidents de la route, 2 autres se sont noyées et 2 autres encore ont perdu la vie d'autre manière, selon un relevé de la Presse Canadienne.

Sur ce total, on compte 8 décès dans le Québec, en plus de 15 blessés d'une gravité variable, et 7 décès dans l'Ontario, où un camion, en voulant éviter un chien, a entraîné la mort de cinq cadets-officiers.

Incidentement, le service de la circulation de la police provinciale signale qu'il a été surpris du nombre d'automobilistes entrant et sortant hier de l'île de Montréal, bien que la date officielle de clôture des vacances d'été soit maintenant passée.

Une jeune fille de 16 ans, Lucille Cormier, 172 rue, rue Mont-Royal, a été tuée instantanément hier midi, à l'angle de la rue Notre-Dame et de la Grande-Allée, à Montréal-Est, par un automobiliste qui n'arrêta pas sa voiture immédiatement après l'accident. Le chauffeur en question, un nommé Eugène Sevenko, 44 ans, 324, 81e avenue, Pointe-aux-Trembles, ne se décida finalement à freiner qu'un mille plus loin, devant le poste de police de Pointe-aux-Trembles, et à se remettre alors entre les mains des agents. Sevenko prétend avoir agi ainsi par suite de son énerverment; mais des témoins de l'accident assurent qu'il filait à ce moment à une vitesse terrifiante.

M. Louis Sweer, 36 ans, 3785, avenue Linton, Côte-des-Neiges, a été tué hier samedi soir quand une auto filant dans la même direction que lui, vers le sud, a heurté sa motocyclette sur le boulevard Décarie. M. Paul Oulmet, 34 ans, 58, avenue Sunnyside, a eu le nez fracturé dans le même accident. L'automobiliste concerné était un touriste américain, Robert Aiken, 18 ans, de Piney Point, Etat de New-York, qui a dû être détenu par la police afin de rendre témoignage ce matin à l'enquête en cour du coroner.

Dans la région Un autre touriste, M. John Francis Hickie, 34 ans, de Calais, Maine, a été mortellement blessé et ses 3 compagnons de voyage blessés légèrement, samedi après-midi, quand leur auto, se dirigeant vers Montréal, a capoté à St-Luc, comté de St-Jean, à une vingtaine de milles au sud de la métropole. Le conducteur de la voiture, M. James Stokes, de Boston, perdit la maîtrise de son volant dans une courbe, en tentant d'éviter un véhicule allant en sens opposé. La voiture de M. Hickie et Hickie capota 3 ou 4 fois avant de s'immobiliser. M. Hickie succomba peu après son admission à l'hôpital.

Le sergent Roy Hill, 44 ans, 155, 1ère avenue, Ville-La Salle, a été tué sur le coup et un compagnon blessé légèrement hier soir, quand leur "jeep", en cherchant à éviter une collision capota dans un champ de son énerverment; mais des témoins de l'accident assurent qu'il filait à ce moment à une vitesse terrifiante.

M. Louis Sweer, 36 ans, 3785, avenue Linton, Côte-des-Neiges, a été tué hier samedi soir quand une auto filant dans la même direction que lui, vers le sud, a heurté sa motocyclette sur le boulevard Décarie. M. Paul Oulmet, 34 ans, 58, avenue Sunnyside, a eu le nez fracturé dans le même accident. L'automobiliste concerné était un touriste américain, Robert Aiken, 18 ans, de Piney Point, Etat de New-York, qui a dû être détenu par la police afin de rendre témoignage ce matin à l'enquête en cour du coroner.

Dans la région Un autre touriste, M. John Francis Hickie, 34 ans, de Calais, Maine, a été mortellement blessé et ses 3 compagnons de voyage blessés légèrement, samedi après-midi, quand leur auto, se dirigeant vers Montréal, a capoté à St-Luc, comté de St-Jean, à une vingtaine de milles au sud de la métropole. Le conducteur de la voiture, M. James Stokes, de Boston, perdit la maîtrise de son volant dans une courbe, en tentant d'éviter un véhicule allant en sens opposé. La voiture de M. Hickie et Hickie capota 3 ou 4 fois avant de s'immobiliser. M. Hickie succomba peu après son admission à l'hôpital.

Le sergent Roy Hill, 44 ans, 155, 1ère avenue, Ville-La Salle, a été tué sur le coup et un compagnon blessé légèrement hier soir, quand leur "jeep", en cherchant à éviter une collision capota dans un champ de son énerverment; mais des témoins de l'accident assurent qu'il filait à ce moment à une vitesse terrifiante.

M. Louis Sweer, 36 ans, 3785, avenue Linton, Côte-des-Neiges, a été tué hier samedi soir quand une auto filant dans la même direction que lui, vers le sud, a heurté sa motocyclette sur le boulevard Décarie. M. Paul Oulmet, 34 ans, 58, avenue Sunnyside, a eu le nez fracturé dans le même accident. L'automobiliste concerné était un touriste américain, Robert Aiken, 18 ans, de Piney Point, Etat de New-York, qui a dû être détenu par la police afin de rendre témoignage ce matin à l'enquête en cour du coroner.

Huit morts et quinze blessés dans le Québec en fin de semaine; sept en Ontario

Les accidents de la route l'emportent de beaucoup sur les autres causes de décès accidentels — Touriste tué près de Montréal — Chauffeur ivre arrêté à Québec — Cinq cadets-officiers meurent pour avoir voulu éviter un chien

Plus de 20 personnes sont mortes accidentellement dans l'est du Canada en fin de semaine. Au moins 16 ont trouvé la mort dans des accidents de la route, 2 autres se sont noyées et 2 autres encore ont perdu la vie d'autre manière, selon un relevé de la Presse Canadienne.

Sur ce total, on compte 8 décès dans le Québec, en plus de 15 blessés d'une gravité variable, et 7 décès dans l'Ontario, où un camion, en voulant éviter un chien, a entraîné la mort de cinq cadets-officiers.

Incidentement, le service de la circulation de la police provinciale signale qu'il a été surpris du nombre d'automobilistes entrant et sortant hier de l'île de Montréal, bien que la date officielle de clôture des vacances d'été soit maintenant passée.

Une jeune fille de 16 ans, Lucille Cormier, 172 rue, rue Mont-Royal, a été tuée instantanément hier midi, à l'angle de la rue Notre-Dame et de la Grande-Allée, à Montréal-Est, par un automobiliste qui n'arrêta pas sa voiture immédiatement après l'accident. Le chauffeur en question, un nommé Eugène Sevenko, 44 ans, 324, 81e avenue, Pointe-aux-Trembles, ne se décida finalement à freiner qu'un mille plus loin, devant le poste de police de Pointe-aux-Trembles, et à se remettre alors entre les mains des agents. Sevenko prétend avoir agi ainsi par suite de son énerverment; mais des témoins de l'accident assurent qu'il filait à ce moment à une vitesse terrifiante.

M. Louis Sweer, 36 ans, 3785, avenue Linton, Côte-des-Neiges, a été tué hier samedi soir quand une auto filant dans la même direction que lui, vers le sud, a heurté sa motocyclette sur le boulevard Décarie. M. Paul Oulmet, 34 ans, 58, avenue Sunnyside, a eu le nez fracturé dans le même accident. L'automobiliste concerné était un touriste américain, Robert Aiken, 18 ans, de Piney Point, Etat de New-York, qui a dû être détenu par la police afin de rendre témoignage ce matin à l'enquête en cour du coroner.

Dans la région Un autre touriste, M. John Francis Hickie, 34 ans, de Calais, Maine, a été mortellement blessé et ses 3 compagnons de voyage blessés légèrement, samedi après-midi, quand leur auto, se dirigeant vers Montréal, a capoté à St-Luc, comté de St-Jean, à une vingtaine de milles au sud de la métropole. Le conducteur de la voiture, M. James Stokes, de Boston, perdit la maîtrise de son volant dans une courbe, en tentant d'éviter un véhicule allant en sens opposé. La voiture de M. Hickie et Hickie capota 3 ou 4 fois avant de s'immobiliser. M. Hickie succomba peu après son admission à l'hôpital.

Le sergent Roy Hill, 44 ans, 155, 1ère avenue, Ville-La Salle, a été tué sur le coup et un compagnon blessé légèrement hier soir, quand leur "jeep", en cherchant à éviter une collision capota dans un champ de son énerverment; mais des témoins de l'accident assurent qu'il filait à ce moment à une vitesse terrifiante.

M. Louis Sweer, 36 ans, 3785, avenue Linton, Côte-des-Neiges, a été tué hier samedi soir quand une auto filant dans la même direction que lui, vers le sud, a heurté sa motocyclette sur le boulevard Décarie. M. Paul Oulmet, 34 ans, 58, avenue Sunnyside, a eu le nez fracturé dans le même accident. L'automobiliste concerné était un touriste américain, Robert Aiken, 18 ans, de Piney Point, Etat de New-York, qui a dû être détenu par la police afin de rendre témoignage ce matin à l'enquête en cour du coroner.

Dans la région Un autre touriste, M. John Francis Hickie, 34 ans, de Calais, Maine, a été mortellement blessé et ses 3 compagnons de voyage blessés légèrement, samedi après-midi, quand leur auto, se dirigeant vers Montréal, a capoté à St-Luc, comté de St-Jean, à une vingtaine de milles au sud de la métropole. Le conducteur de la voiture, M. James Stokes, de Boston, perdit la maîtrise de son volant dans une courbe, en tentant d'éviter un véhicule allant en sens opposé. La voiture de M. Hickie et Hickie capota 3 ou 4 fois avant de s'immobiliser. M. Hickie succomba peu après son admission à l'hôpital.

Le sergent Roy Hill, 44 ans, 155, 1ère avenue, Ville-La Salle, a été tué sur le coup et un compagnon blessé légèrement hier soir, quand leur "jeep", en cherchant à éviter une collision capota dans un champ de son énerverment; mais des témoins de l'accident assurent qu'il filait à ce moment à une vitesse terrifiante.

M. Louis Sweer, 36 ans, 3785, avenue Linton, Côte-des-Neiges, a été tué hier samedi soir quand une auto filant dans la même direction que lui, vers le sud, a heurté sa motocyclette sur le boulevard Décarie. M. Paul Oulmet, 34 ans, 58, avenue Sunnyside, a eu le nez fracturé dans le même accident. L'automobiliste concerné était un touriste américain, Robert Aiken, 18 ans, de Piney Point, Etat de New-York, qui a dû être détenu par la police afin de rendre témoignage ce matin à l'enquête en cour du coroner.

Dans la région Un autre touriste, M. John Francis Hickie, 34 ans, de Calais, Maine, a été mortellement blessé et ses 3 compagnons de voyage blessés légèrement, samedi après-midi, quand leur auto, se dirigeant vers Montréal, a capoté à St-Luc, comté de St-Jean, à une vingtaine de milles au sud de la métropole. Le conducteur de la voiture, M. James Stokes, de Boston, perdit la maîtrise de son volant dans une courbe, en tentant d'éviter un véhicule allant en sens opposé. La voiture de M. Hickie et Hickie capota 3 ou 4 fois avant de s'immobiliser. M. Hickie succomba peu après son admission à l'hôpital.

Le sergent Roy Hill, 44 ans, 155, 1ère avenue, Ville-La Salle, a été tué sur le coup et un compagnon blessé légèrement hier soir, quand leur "jeep", en cherchant à éviter une collision capota dans un champ de son énerverment; mais des témoins de l'accident assurent qu'il filait à ce moment à une vitesse terrifiante.

M. Louis Sweer, 36 ans, 3785, avenue Linton, Côte-des-Neiges, a été tué hier samedi soir quand une auto filant dans la même direction que lui, vers le sud, a heurté sa motocyclette sur le boulevard Décarie. M. Paul Oulmet, 34 ans, 58, avenue Sunnyside, a eu le nez fracturé dans le même accident. L'automobiliste concerné était un touriste américain, Robert Aiken, 18 ans, de Piney Point, Etat de New-York, qui a dû être détenu par la police afin de rendre témoignage ce matin à l'enquête en cour du coroner.

Dans la région Un autre touriste, M. John Francis Hickie, 34 ans, de Calais, Maine, a été mortellement blessé et ses 3 compagnons de voyage blessés légèrement, samedi après-midi, quand leur auto, se dirigeant vers Montréal, a capoté à St-Luc, comté de St-Jean, à une vingtaine de milles au sud de la métropole. Le conducteur de la voiture, M. James Stokes, de Boston, perdit la maîtrise de son volant dans une courbe, en tentant d'éviter un véhicule allant en sens opposé. La voiture de M. Hickie et Hickie capota 3 ou 4 fois avant de s'immobiliser. M. Hickie succomba peu après son admission à l'hôpital.

L'opinion de la C.T.C.C. sur le mémoire de la Chambre de Commerce

Le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, nous remet la déclaration suivante en marge du mémoire préparé par la Chambre de Commerce du District de Montréal sur les relations patronales-ouvrières:

"Lorsque la Chambre de Commerce du District de Montréal a annoncé, après l'adoption de ce mémoire, qu'elle soumet un mémoire sur les relations patronales-ouvrières, c'est un avis à ceux qui pousseurait la témérité jusqu'à formuler certaines critiques, quelques jours plus tard, de peser leurs observations."

"Mais lorsque ce mémoire est, en premier lieu, une invitation de ramener devant l'Assemblée législative de Québec le projet de Code du Travail de janvier 1949, connu sous le titre de Bill no 5, la Chambre de Commerce doit s'attendre à une mauvaise réaction de la part du monde du travail, et plus particulièrement des syndicats de travailleurs. C'est un geste qui dénote l'absence de la première qualité pour traiter des relations patronales-ouvrières: la psychologie. La Chambre de Commerce aura beau insister, par la suite, sur les "principes d'une saine justice sociale" et sur le "besoin d'un climat social favorable", elle agit justement à l'encontre de ses intentions déclarées. C'est un projet de Code du Travail de 1949 (Bill no 5), comme si ce projet devait revenir devant les Chambres. Ce bill de quatre vingt pages contenait trois cent vingt-cinq articles. La Chambre de Commerce soumet des modifications à une quarantaine d'articles environ, et considère les autres acceptables. Il ne s'agit pas de contester le droit de la Chambre de Commerce de procéder comme elle le fait, mais elle se doute sûrement que la C.T.C.C. ne sera pas d'accord avec sa manière de voir. Le mémoire de la Chambre de Commerce du District de Montréal, qui contient les bonnes intentions de la Chambre de Commerce, nous nous en tiendrons aux suggestions concrètes faites par cette institution. Quelques modifications proposées mériteraient d'être examinées au regard de la législation actuelle, et non pas comme amélioration du projet de code du travail de janvier 1949. Mais on peut se demander sérieusement s'il y avait lieu de consacrer trois ans et demi d'étude pour offrir des conclusions comme celles de la Chambre de Commerce du District de Montréal, qui se prononce en faveur des unions et syndicats dominés par le patronat (comités de boutiques); considère juste d'obliger les syndicats et unions de déposer leurs rapports financiers annuels à la Commission de relations ouvrières; et d'autoriser cette dernière à envoyer des vérificateurs auprès des intéressés; propose de prohiber formellement les mesures les plus efficaces de sécurité syndicale et suggère d'interdire la grève en cette matière; insiste sur la nécessité de maintenir tous les brefs de prérogatives (brefs de prohibition, injonctions, certiorari, quo warranto et mandamus), sans faire aucune distinction relativement aux tribunaux d'arbitrage, aux grèves légalement déclarées, et à la Commission de relations ouvrières; préconise le sabotage de la loi de la convention collective pour ce qui a trait à l'industrie du bâtiment, aux barbiers et coiffeurs; et à la plupart des industries manufacturières; propose, comme si c'était une trouvaille, de soumettre les conflits industriels à deux

tribunaux d'arbitrage au lieu d'un (le premier agissant comme tribunal du travail pour guider le deuxième, et tous deux faisant leurs recommandations aux parties, quitte, pour ces dernières, à le suivre ou à n'en pas tenir compte), etc. Pourtant, il doit y avoir, à la Chambre de Commerce du District de Montréal, des membres qui ont déjà rencontré des employeurs et des travailleurs, et qui ont suivi l'évolution de notre législation sociale et des rapports entre patrons et syndicats de travailleurs au cours de cinquante premières années de notre siècle. Que faut-il donc conclure?"

"Avant de soumettre ses propositions concrètes, la Chambre de Commerce fait une observation générale, souvent entendue, et dont elle ne paraît pas avoir prévu certaines conséquences. "Peut-être eût-il été sage, souligne-t-elle, de la part du gouvernement, de s'en tenir à une pure refonte, ou codification d'abord, quitte à modifier ensuite le code lui-même sur les points discutables." La Chambre de Commerce ne paraît pas croire que la codification des lois actuelles pourrait produire des effets juridiques nouveaux et importants, susceptibles de conséquences sérieuses sur la portée de certaines dispositions des lois actuelles. Il s'agit de la loi de relations ouvrières et de la loi de la convention collective n'aurait plus la même portée si on s'avaisait d'en faire un tout dans un même code."

"A la Chambre de Commerce de Montréal, il y a de des gens compétents qui s'y entendent beaucoup mieux dans le domaine des relations patronales-ouvrières que ne l'indique le mémoire. Peut-être n'ont-ils pas eu l'occasion de l'examiner ou de participer à son élaboration? L'histoire récente et la connaissance des faits leur auraient sûrement inspiré de procéder différemment. Par ailleurs, les journaux leur ont sûrement appris que le Conseil supérieur du travail a soumis au gouvernement provincial, en septembre 1950, un mémoire au même sujet, une "bonne partie de notre législation. A l'heure actuelle, un comité de juristes s'applique à formuler les règles qui se dégagent du mémoire du Conseil supérieur, de sorte que, qu'on le veuille ou non, le mémoire de la Chambre de Commerce arrive un peu comme de la moulture après diner."

"Encore une fois, la C.T.C.C. ne conteste d'aucune manière le droit de la Chambre de Commerce du District de Montréal d'offrir au public son point de vue sur les relations patronales-ouvrières, mais elle est fort désagréablement surprise de constater le peu de progrès réalisés sur la voie de la paix sociale, d'après le texte soumis."

Gérard PICARD, président général C.T.C.C.

Nouveau contrat de 30,000 ouvriers du bois en Ontario

Toronto, 8 (P.C.)—Un nouveau contrat de travail, protégeant 30,000 employés de l'industrie forestière de l'Ontario, vient d'être conclu entre la United Brotherhood of Carpenters and Joiners, une section de la Lumber and Sawmill Workers' Union (F.A.T.), et 19 compagnies de pâte à papier et d'exploitation forestière, approuvé aujourd'hui.

Sous l'empire du nouvel accord, signé samedi, après deux semaines de négociations continues, la clause de sécurité syndicale a été révisée et exige que tous les employés deviennent membres de l'union 30 jours après leur embauchage. L'an dernier, ils avaient 90 jours pour le faire.

Négociations en cours à Lauzon

Québec, 8 (P.C.)—Des représentants des patrons et des grévistes des chantiers maritimes de Lauzon se réunissent aujourd'hui afin de tenter de résoudre le règlement du différend qui dure depuis 24 jours, au sujet des salaires. Des deux côtés, on a confiance que la grève prendra fin sous peu. Le 15 août, 2,500 employés de la Davis Shipbuilding et de la George T. Davis and Sons, Ltd. se sont mis en grève. Les entretiens au sujet de l'exploitation de nouveaux rétrotractifs et à la durée du nouveau contrat de travail.

Les camionneurs réclament justice auprès du ministre des Transports

Une délégation a été reçue ce matin par l'hon. Lionel Chevrier — Concurrence du C.N.R. — Droit de se faire entendre — Un mémoire

Les camionneurs de la province de Québec ont aujourd'hui protesté contre la concurrence injuste, disent-ils, que le Canadian National s'approprie à leur livrer. La protestation a été formulée dans un mémoire que l'Association de transport routier du Québec (Inc.) a présenté durant la matinée à l'hon. Lionel Chevrier, ministre fédéral des transports. Cette association a envoyé à Ottawa une délégation dirigée par M. Camille Archambault.

"L'entreprise privée de camionnage, a dit M. Archambault, s'inquiète d'un communiqué remis aux journaux par M. Donald Gordon, président du C.N.R., à l'effet que les chemins de fer se feraient sur une grande échelle dans le transport par camion."

"L'industrie du transport routier opère sans subsides et à la satisfaction du public. Nous croyons qu'il serait bon d'intéresser le général du ministre à la compétition subventionnée, qui la ferait disparaître sans merci."

"Nous exprimons respectueusement l'opinion, qu'à moins qu'il soit prouvé dans l'intérêt général que les camionneurs existants ne donnent pas satisfaction, les chemins de fer ne devraient pas leur faire compétition sur les grandes routes."

Dans leur mémoire, les camionneurs ont aussi attiré l'attention de M. Chevrier sur le fait que les chemins de fer ont le droit de faire entendre leur point de vue devant les membres de la Régie provinciale des transports, soit pour s'opposer à l'émission d'un permis de camionnage, soit pour tout autre motif.

Toutefois, les camionneurs n'ont pas le droit, eux, de faire valoir leur idée devant la Commission fédérale du transport. C'est pourquoi, M. Archambault a demandé ce matin au ministre de faire modifier la loi, afin que les camionneurs jouissent à Ottawa des mêmes privilèges qui sont accordés aux chemins de fer dans la province de Québec.

Les camionneurs soulignent, dans leur mémoire, que l'évolution de leur industrie dans la province s'est accomplie d'autant plus rapidement que nous possédons 1,2 million de voies ferrées par 1,000 habitants, à comparer avec l'Ontario qui en possède 2.3 et le Nouveau-Brunswick 3.6.

Il rappelle qu'en août 1950, lors de la grève des cheministes, c'est grâce à l'industrie du camionnage que les Canadiens n'ont pas été privés des articles et produits de consommation courante. Enfin, M. Archambault a souligné que "... la flexibilité du transport routier est une des grandes forces d'une nation en guerre. Bloquer ou bombarder une route, et le camion réapparaîtra sur une autre. Même si une série de routes sont dévastées, et qu'il y ait besoin vital d'expédition, le camion peut circuler sur des routes temporaires."

Les autres membres de la délégation étaient M. Urgel Charrette, de Beauharnois, président de l'association; M. William C. Norris, de Montréal; M. Paul Gouin, des Trois-Rivières; M. Donat Sicotte, de Montréal; M. C. Marcoux, de Hull, et M. Albert Desrosiers, de Montréal.



JACQUES HÉBERT

La prochaine aventure de JACQUES HÉBERT débutera le 15 septembre prochain

Une chronique quotidienne renseignera le lecteur sur les péripéties de ce voyage à travers l'Afrique qui durera environ six mois.

Pour ne pas manquer ce captivant récit, retenez à l'avance votre numéro chez le dépositaire le plus près de chez vous. Ceux qui demeurent en dehors de la ville peuvent s'assurer la lecture quotidienne du "DEVOIR" en écrivant :

Service des abonnements

LE DEVOIR

Table with subscription rates: QUOTIDIEN 6 MOIS 1 AN, CANADA 6.00 12.00, Montréal et banlieues 8.00 16.00, Etats-Unis et Empire Britannique 7.00 14.00, Union Postale 8.00 16.00

VESTIAIRES

- List of clothing items: Classeurs en acier, Garde-robes en acier, Cabinets à papeterie en acier, Pupitres, Tables, Coffres-forts, Chaises de bureau, SPECIAUX, Vaste assortiment de pupitres et classeurs usagés à prix d'aubaines.

Norman Specialties Inc. N. et R. DESNOYERS, prop. 21 est, rue NOTRE-DAME

BE. 8677 Montréal, P.Q.

HENRI BOURASSA, géant de la parole et de la plume par Louis-Philippe ROY

Le rédacteur en chef de l'Action Catholique, M. Louis-Philippe Roy, consacrait à la carrière d'Henri Bourassa son premier Québec de mardi dernier.

Par l'universalité de ses talents, par la droiture de son esprit, par la versatilité de son éloquence, par la vigueur de son style, par la perspicacité de sa pensée, par la profondeur de son catholicisme, Henri Bourassa a dominé son époque de toute la puissance de son verbe, de toute l'acuité de son nationalisme.

Ce qui a fait Bourassa ce qu'il fut, c'est avant tout et par-dessus tout le faisceau harmonieux de ses dons oratoires exceptionnels. Il faut avoir entendu cet orateur qui excellait dans plusieurs genres pour comprendre l'ascendant qu'il possédait sur au moins trois générations et la fascination qu'il exerça sur la jeunesse un demi-siècle durant.

Les électeurs de Chambly-Verchères et d'Outremont auront ces jours-ci une excellente occasion de rappeler aux politiques fédéraux cette élémentaire vérité.

En temps d'élections, il en est tout autrement. L'électeur peut alors faire acte souverain. Il peut, tout au moins, insister pour que les candidats qui sollicitent son suffrage s'expliquent clairement sur leurs intentions.

Mais l'on peut être assuré que, s'il en est autrement, et quoi qu'il advienne, on n'écartera point indéfiniment de l'arène politique cette question.

Il y a d'abord un certain nombre de gens, et pas seulement chez les Canadiens français, qui ne le toléreraient pas.

Il y a ensuite des réalistes qui savent ce que peut représenter contre un candidat donné son opposition à cette politique de bons sens et qui n'hésiteront point à s'en faire une arme contre lui.

L'heure ne tardera pas à sonner où M. Abbott lui-même regrettera amèrement d'avoir trop, et trop brutalement parlé.

Il faudra qu'un jour ou l'autre on se résigne à avaler les chèques bilingues, comme la monnaie bilingue, comme les timbres bilingues... comme le gouverneur général indigène.

Pourquoi ne pas tout de suite s'y résigner? Omer HEROUX

que dans l'avenir comme dans le passé, le catholicisme ne pouvait et ne devait être ni anglais ni français, mais essentiellement catholique.

Son éloquence incomparable, Henri Bourassa a mis au service de toutes les causes de l'Eglise et de la Patrie.

Grâce à sa connaissance parfaite de l'histoire universelle, et plus spécialement de l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, il éclaira toujours ses contradicteurs au Parlement comme sur les tribunes.

Et que ne devrait-on écrire sur les combats de ce titan pour la reconnaissance de l'égalité des deux races, ce qui l'amena à fustiger l'injustice des persécuteurs comme la venterie des lâcheurs, tous traités à la patrie.

Mais il est une œuvre à laquelle Bourassa accorda sa prédilection, celle du DEVOIR. Fervent de la presse catholique indépendante, il fonda un journal d'opinion et il y brilla comme rédacteur. Ses dons oratoires, il les transporta dans ses colonnes, vulgarisant des idées mille fois exposées à la Chambre des Communes, à l'Assemblée législative, sur les tribunes, dans les salles de conférences.

Polémiste ardent, fougueux même, Bourassa pulvérisa nombre d'adversaires. Plusieurs ne se relèveront jamais des coups qu'il leur porta. Il imita son modèle Louis Veulliot jusque dans ses excès.

Sa contribution aux lettres canadiennes dépasse certes son œuvre journalistique. Des ouvrages comme "Que devons-nous à l'Angleterre?", "Le Pape, arbitre de la paix", "Hier, aujourd'hui, demain", "Le Canada apostolique", ne mentionnent que les principes, suffisent à eux seuls à consacrer un écrivain.

Est-ce à dire que Bourassa fut parfait? Non pas. Il eut le tort parfois de s'isoler, d'ignorer des concours précieux. Il eut le tort aussi de vouloir en remonter à nos évêques en certaines circonstances. Mais sa dévotion au Pape fut toujours exemplaire, ce qui le préserva peut-être de persévérer dans des attitudes équivoques, heureusement passagères.

Bourassa avait la foi chevillée au cœur et un grand amour pour l'Eglise. S'il pouvait aujourd'hui parler à tous ses admirateurs, il leur demanderait modestement une prière. Accordons-la lui en reconnaissance de tout le bien qu'il a fait à la nationalité dont nous sommes.

A la famille éprouvée, au DEVOIR, à M. Omer Héroux, son fidèle collaborateur, et son modeste éditeur, l'ACTION CATHOLIQUE présente ses confraternelles sympathies.

Louis-Philippe ROY (L'Action Catholique, mardi, le 2 septembre 1952.)

Nations possédantes et ordre international humain

par Pierre de GRANDPRE

"En 1951, comme au cours des années précédentes, le Congrès et le peuple des Etats-Unis ne sont pas parvenus à Malgré toutes nos déclarations de paix et le flot des paroles sur le combat que nous menons pour le salut de l'esprit humain la distance entre nous et nos alliés s'est profondément accrue.

Le magazine "The Reporter" constitue cependant une référence de tout repos si j'en juge par le recueil des articles les plus significatifs de l'année, publiés récemment sous le titre: "The Political Year Book 1951. Il y est question, à peu près continuellement, de l'effroyable et indubitable détermination soviétique de soumettre le monde entier et les Etats-Unis par les armes, en brochure.

Le peintre a dû attendre un quart de siècle après la fin du tirage pour que son oeuvre, peut-être celle où il avait mis le plus de lui-même, puisse voir le jour: "Malgré un certain optimisme de fond, j'ai pu avoir des heures noires et j'ai douté de ne voir jamais la publication de cet ouvrage terminé depuis si longtemps et auquel j'ai toujours attaché une importance essentielle. Je me réjouis d'arriver au port avant de disparaître de cette planète."

Georges Rouault s'était confié profondément au métal auquel il était parvenu à donner son empreinte personnelle; il a réalisé des gravures qui ne ressemblent en rien à celles jusqu'à lui connues. Dans les grands espaces blancs et noirs les traits, qui pourraient les rendre irrésolus et qui les fait présents, comme il rend humain Jésus sur sa croix. Les paysages apparaissent sous un clair-obscur, âpre, hallucinant.

Dans sa préface, Georges Rouault écrit: "La plupart de ces sujets datent de 1914-1918. Ils furent primitivement exécutés sous forme de dessins à l'encre de Chine, transformés plus tard en peinture sur bois d'Ambrôise Vollard. Celui-ci fit d'abord faire une mise sur cuivre de tous les sujets. Il convenait, parait-il, que le cuivre recût d'abord une empreinte de mon dessin. Partant de là, j'ai, et avec quelle peine, tenté de préserver le rythme et le dessin initial.

"Sur chaque planche, avec plus ou moins de bonheur, sans cesse ni arrêté, j'ai travaillé avec différents outils: il n'y a à aucun secret. Insatisfait, je reprenais le sujet indéfiniment, réalisant jusqu'à douze ou quinze états successifs; j'aurais voulu que tous soient de même qualité.

"Les tirages, que je surveillais attentivement, furent terminés en 1927, et plus tard Ambrôise Vollard fit rayer les planches."

Vollard dans ses Mémoires déclare que parfois il était inquiet et lorsqu'il voyait l'artiste chargé de limes, de grattoirs, de burins, de papier émeri: "Qu'est-ce que vous allez faire de tout cela? Des eaux-fortes? De l'aquatinte? La réponse arrivait, brutale: "Appelez cela comme vous voudrez; on me donne un cuivre; je fonce dedans."

"Un Etat — qui occupe quelque 6% de la surface des terres du globe et ne renferme que 6% de sa population — consomme à lui seul plus de la moitié des matières premières produites dans le monde. Or dans les 25 prochaines années, ce taux phénoménal de la consommation américaine va augmenter de 50% environ. Peu à peu toutes les ressources en matière première du monde seront prises dans l'engrenage du géant industriel, et l'économie de tous les pays fournisseurs deviendra plus dépendante encore de l'économie des Etats-Unis."

Le rapport Paley prévoit en effet une augmentation annuelle de la production de 3%, ce qui la portera à 566 milliards de dollars en 1975, soit au double de ce qu'elle fut en 1950. Et le niveau de vie du citoyen américain, déjà exceptionnel, s'élèverait de 55% pendant cette période.

L'attrait des matières premières Or, si le souci humain (et chrétien) d'une plus équitable répartition des tâches et des richesses n'intervient pas pour modifier le jeu naturel de "l'ibéralisme", il se verra privé du seul espoir qui leur reste de s'alimenter en dollars, cet espoir étant de pouvoir quelque jour revendre aux Etats-Unis les matières premières tirées de leurs territoires.

ART RELIGIEUX Le "Miserere" de Georges Rouault par Jean A. KEIM

Un gros album, qui rassemble cinquante-huit planches gravées sur cuivre et tirées dans le monumental format in-plano raison sur vergé d'Arches teinté. Quarante-cinq exemplaires aux dépens d'Ambrôise Vollard, le grand marchand de tableaux, qui, une fois de plus, grâce à sa prescience de la belle oeuvre, sut commander à Georges Rouault cet extraordinaire "Miserere".

Après avoir parlé de la connaissance plutôt confuse qu'a le Congrès des réalités asiatiques, M. Ascoli ajoute: "Venait aggraver ces tribulations du Congrès, le nouveau principe "pas d'aide étrangère sans jobs étrangers" est venu supplanter le principe suranné: "no taxation without representation". Et bien entendu, ce sont les groupes les moins représentatifs qui auront les "jobs" les plus vicifères au Capitole.

"L'année 1951, écrit-il encore, a vu s'établir de nouveaux critères de distinction entre l'aide économique et l'aide militaire. La première étant considérée comme purement philanthropique, la seconde comme une réalité tangible et se défendant par elle-même. Le Congrès s'est lassé du travail d'amortissement économique universel. C'est maintenant avec la rudesse et l'impitance du sergent recruteur que l'on demande: "Combien de divisions pourrez-vous lever?"

Revenons donc, ainsi bien à couvert, au problème central soulevé par notre première citation: la malaise engendré par la croissante inégalité entre les nations libres. Les économistes européens en panne, les retards de pays comme la France ou l'Angleterre à remplir les engagements militaires de Lisbonne, les récentes et vaines démarches de la France au sujet de la quantité de commandes de matériel militaire que lui passerait les Etats-Unis, voilà quelques signes récents d'un mal plus fondamental: l'inégalité croissante des partenaires dans l'univers libre.

M. Tibor Mende, analyste à la fois profondément humain et très documenté de la conjoncture économique mondiale, donnait quelques raisons de ce mal dans deux beaux articles qu'il vient de publier dans "Le Monde". Un paragraphe de son texte soulève une idée capitale. Commentant le rapport de la Commission présidentielle des matières premières (le rapport Paley, dont les prévisions s'étendent à une période d'un quart de siècle), M. Tibor Mende écrit: "Un Etat — qui occupe quelque 6% de la surface des terres du globe et ne renferme que 6% de sa population — consomme à lui seul plus de la moitié des matières premières produites dans le monde. Or dans les 25 prochaines années, ce taux phénoménal de la consommation américaine va augmenter de 50% environ. Peu à peu toutes les ressources en matière première du monde seront prises dans l'engrenage du géant industriel, et l'économie de tous les pays fournisseurs deviendra plus dépendante encore de l'économie des Etats-Unis."

Les cartes sont déjà sur la table

Les prochaines élections fédérales complémentaires — Encore les chèques bilingues — C'est le temps d'agir

Les cartes sont déjà sur la table. Tous les partis, y compris la CCF, ont choisi leurs candidats, pour les élections fédérales complémentaires qui se tiendront le 6 octobre prochain.

Il est donc urgent de poser devant les électeurs, et d'adresser aux candidats une question qui dépasse tous les partis.

Elle n'est pas neuve. Elle a fait l'objet d'examens et de déclarations d'un bout à l'autre de la province, au delà même de nos frontières.

Nos lecteurs savent bien de quoi il s'agit.

A la suite, entre autres, de notre courageux confrère de Tecumseh, en Ontario, la Feuille d'Erable, que dirige un sénateur libéral, M. Gustave Lacasse, nous avons, plus d'une fois, souligné et dénoncé l'absurdité foncière d'un régime qui fait imprimer en anglais seulement tous les chèques fédéraux, émis en dehors de la province de Québec, en paiement des pensions de vieillesse.

Les protestations extra-parlementaires ont eu leur écho sur le parquet des Communes et du Sénat.

Le bruit s'est ensuite répandu, et l'on a cru pendant quelque temps, que l'inqualifiable bête qui indignait tous les esprits libres, tous ceux qui ont le souci de la paix nationale, qui faisait dire à l'un des ministres fédéraux le plus directement intéressés, le Franco-Ontarien Paul Martin, qu'il ne comprenait pas comment, dans un pays bilingue, on n'émettait point, en pareilles circonstances, des chèques bilingues, serait assez tôt réparée.

Rien n'est venu, qu'une déclaration particulièrement arrogante et insolente d'un autre ministre fédéral, M. Abbott, affirmant (nous empruntons ce texte à la Feuille d'Erable du 28 août) que L'EMISSION DE CHEQUES BILINGUES N'EST PAS PRACTIQUE EN DEHORS DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Pas pratique? Pourquoi?

Pourquoi l'émission de chèques bilingues, en dehors du Québec, serait-elle moins pratique que celle de la monnaie bilingue contre laquelle on les devra échanger?

Au fond, la question est très simple. Il s'agit de savoir s'il existe dans ce pays des citoyens de deux catégories; si, par exemple, pour prendre un point de comparaison qu'imposent les circonstances, le frère de M. Romuald Bourque, maire d'Outremont, que les libéraux viennent de choisir comme candidat dans la circonscription d'Outremont-Saint-Jean, est du simple fait qu'il habite de l'autre côté de la rivière Ottawa, — ce qui, incidemment, lui a permis de devenir maire de la capitale du pays — est un citoyen d'une qualité inférieure à celle du maire d'Outremont.

BLOCS-NOTES

Le divorce plus facile

L'Association du Barreau canadien, tenant son congrès annuel à Vancouver, a été saisie d'une résolution visant à élargir la législation canadienne sur le divorce. La proposition est venue de la section colombienne de l'Association. Jusqu'ici le seul motif de divorce reconnu au Canada est l'adultère; lui voudrait le permettre aussi pour désertion sans cause après trois ans, pour cruauté, pour folie incurable exigeant des soins et traitements après cinq ans.

A défaut d'un tel changement, la législation fédérale, la résolution recommandait un amendement à la Constitution pour donner aux législatures provinciales le droit de légiférer en matière de divorce.

Depuis plusieurs années un groupe tenace de députés fédéraux s'efforce d'imposer à la province de Québec des tribunaux de divorce, afin de débarrasser le Parlement de la tâche de disposer des bills privés venant de notre province à ce sujet. Dans ces débats l'on invoque généralement le fait que notre législation sur le divorce est restrictive, qu'elle n'admet que l'adultère comme motif de rupture du mariage. L'on peut constater ce que vaut cet argument, car même si la résolution colombienne a été écartée par le conseil de l'Association il reste qu'une section du Barreau canadien veut étendre la portée de cette législation anticontraire au droit naturel.

La législation actuelle comporte de grands inconvénients, c'est entendu, mais il n'en peut être autrement, puisque c'est une loi radicalement et foncièrement mauvaise. Des juristes et sociologues se plaignent que pour divorcer, des gens recourent à des simulations d'adultères et à des parjures; mais ce n'est pas une raison pour élargir la loi et la rendre encore plus proche d'un régime qu'on trouve dans maints Etats du pays voisin et qui aboutit à un concubage légalisé.

Un avertissement

En tout cas, le débat de Vancouver, là-dessus, doit nous montrer ce qui arriverait dans l'hypothèse où nous nous laisserions imposer des tribunaux de divorce dans notre province. Cet obstacle brisé, les réformateurs auraient beau jeu et s'empresseraient d'élargir la loi. Pour le moment, l'on ne parle que d'autoriser les provinces à permettre le divorce pour d'autres motifs que l'adultère; une fois le système de tribunaux uniformisés à travers tout le Canada, l'on réclamerait aussi une uniformité quant aux motifs de divorce.

Puisque l'on invoque le fait qu'il en coûte plus cher pour divorcer dans notre province, et qu'on prétend trouver là un argument de poids pour réclamer des tribunaux de divorce pour le Québec, le sophisme n'aurait pas moins d'apparence plausible quand on pourrait dire que les motifs de divorce varient d'une province à l'autre. Il va de soi aussi qu'une fois engagé dans cette voie, la liste des motifs s'allongera. Pour le moment, les réformateurs se limitent à quelques cas précis, et avec des délais. Mais si cela était accordé, de nouveaux cas seraient proposés et la famille serait de plus en plus menacée.

Notons aussi que le projet est venu de la Colombie canadienne, c'est-à-dire de la province où la proportion des divorces est la plus élevée au pays. Les divorces accordés en 1950 indiquent pour la Colombie le taux de 114,9 par 100,000 habitants, tandis que l'Alberta vient assez loin en arrière avec le taux de 62,7 qui lui vaut la seconde place. Le Québec est à la fin de la liste avec 7,1. Terre-Neuve ayant encore moins — 1,1 — parce que le divorce n'est entré dans cette province que par son admission dans la Confédération. La Colombie est la province la plus affligée par le fléau du divorce, et c'est pourtant de là que vient la demande pour le divorce plus facile.

Le bilinguisme dans l'aviation

Un correspondant nous transmet, quant à la conduite de certains chefs dans l'aviation militaire canadienne, des informations qui semblent bien extraordinaires dans un pays officiellement bilingue, mais qui donnent malheureusement un son de vérité après tous les incidents du même genre.

Il paraît qu'à Winnipeg, au camp du C.A.R.C. où se trouvent un certain nombre de Canadiens français, ces militaires se voient interdire l'usage de leur langue. On leur aurait ordonné de ne plus parler français entre eux, de ne parler que l'anglais dans les sections et les cantines, et cela sous peine de sanctions. Des Canadiens français employées à la cantine auraient reçu ordre, sous peine de renvoi, de refuser de prendre les commandes données en français au comptoir.

Une enquête s'impose, et si ces faits sont vrais, il est nécessaire non seulement de les faire cesser, mais que le ou les responsables de cet octroi soient réprimandés et mis dans l'impossibilité de recommencer de tels attentats aux droits si évidents des recrues canadiennes-françaises. De telles pratiques sont peu conciliables avec la nouvelle politique du ministère de la défense qui reconstruit de façon tangible les droits

L'improvisateur incomparable réplique au cardinal Bourne

Voilà les sentiments que j'éprouvai en entendant Bourassa pour la première fois. En quatre autres circonstances, j'éprouvai les mêmes sensations. Aujourd'hui encore, un oeil sur cette tombe ouverte, par delà ce cadavre immobile et froid, j'entends ces accents sonores, qui ont soulevé tant d'auditeurs, je me remémore ces idées fortes qui ont nourri le patriotisme de trois générations.

Bourassa était éloquent dans toutes les circonstances et sur toutes les tribunes. Il avait un talent d'improvisation et une verve auxquels même des étrangers ont rendu un hommage non équivoque. Sa légendaire réplique au cardinal Bourne, lors du congrès eucharistique international de Montréal, en 1910, demeure un chef-d'oeuvre de logique, de vérité, d'éloquence et de délicatesse. Sans céder un instant à la tentation d'un succès personnel auprès d'une foule qui n'attendait que d'être éblouie par un prince de l'Eglise, tout en le contredisant foncièrement.

A la thèse exposée par Son Eminence l'Archevêque de Westminster que l'avenir du catholicisme au Canada dépendait principalement de la diffusion de la langue anglaise, le porte-parole des Canadiens français opposa la thèse du français dans l'armée canadienne par l'établissement du collège militaire de Saint-Jean. Si les autorités ne veulent pas tarir le recrutement chez les Canadiens français, elles doivent faire en sorte que ces recrues ne soient pas traités comme des parias et des indésirables.

P. S.

A ROME

La défense de la moralité

Le Souverain Pontife a récemment confirmé Sa préoccupation paternelle au sujet de l'inconduite qui menace tellement aujourd'hui les vertus chrétiennes les plus précieuses et la bienséance même de la vie publique. En effet dans une Lettre adressée à l'Action Catholique Italienne et concernant l'activité du Secrétariat Central pour la Moralité, S. E. Mgr Montini s'exprime ainsi:

"Sa Sainteté ne peut pas se rendre compte des exigences continues et nouvelles de la cause à laquelle vous vous consacrez et des conditions d'infériorité dans lesquelles si souvent se trouve la défense de la moralité publique, en raison de l'ampleur et de la complexité des maux à combattre."

L'oeuvre positive Et, après avoir examiné les principales origines et les moyens de diffusion de l'immoralité qui se propage dans la vie publique et qui menace la pureté de la jeunesse, la sainteté de la famille, la dignité des moeurs — immoralité que l'on cherche à justifier avec des arguments spécieux en se libérant des lois des bonnes moeurs qui font même l'objet de dérision et de critiques sophistiques — la sollicitude du Saint-Père indique l'oeuvre positive que les catholiques doivent accomplir pour le rétablissement de la moralité publique. "Aussi aujourd'hui, plus que jamais dans le passé, est-il urgent que les concours de toutes les forces saines agissant dans tous les milieux et dans tous les secteurs, soit assuré à la cause des bonnes moeurs; et plus le mal se propage et le scandale se multiplie, plus

Le "Miserere" de Georges Rouault

par Jean A. KEIM

Un gros album, qui rassemble cinquante-huit planches gravées sur cuivre et tirées dans le monumental format in-plano raison sur vergé d'Arches teinté. Quarante-cinq exemplaires aux dépens d'Ambrôise Vollard, le grand marchand de tableaux, qui, une fois de plus, grâce à sa prescience de la belle oeuvre, sut commander à Georges Rouault cet extraordinaire "Miserere".

Après avoir parlé de la connaissance plutôt confuse qu'a le Congrès des réalités asiatiques, M. Ascoli ajoute: "Venait aggraver ces tribulations du Congrès, le nouveau principe "pas d'aide étrangère sans jobs étrangers" est venu supplanter le principe suranné: "no taxation without representation". Et bien entendu, ce sont les groupes les moins représentatifs qui auront les "jobs" les plus vicifères au Capitole.

"L'année 1951, écrit-il encore, a vu s'établir de nouveaux critères de distinction entre l'aide économique et l'aide militaire. La première étant considérée comme purement philanthropique, la seconde comme une réalité tangible et se défendant par elle-même. Le Congrès s'est lassé du travail d'amortissement économique universel. C'est maintenant avec la rudesse et l'impitance du sergent recruteur que l'on demande: "Combien de divisions pourrez-vous lever?"

Revenons donc, ainsi bien à couvert, au problème central soulevé par notre première citation: la malaise engendré par la croissante inégalité entre les nations libres. Les économistes européens en panne, les retards de pays comme la France ou l'Angleterre à remplir les engagements militaires de Lisbonne, les récentes et vaines démarches de la France au sujet de la quantité de commandes de matériel militaire que lui passerait les Etats-Unis, voilà quelques signes récents d'un mal plus fondamental: l'inégalité croissante des partenaires dans l'univers libre.

# Un paquebot canadien coule; tous les passagers et les marins sont saufs

### Le "Princess Kathleen" du Pacifique Canadien s'échoue sur un récif en Alaska — Le sauvetage des 415 passagers et marins s'est déroulé dans un ordre parfait

Juneau, Alaska, 8 (P.A.) — Un navire du Pacifique Canadien, le *Princess Kathleen*, s'est échoué sur un rocher, au nord de Juneau, de bonne heure hier, puis il a coulé dans l'après-midi. Les 300 passagers et 115 hommes d'équipage ont été sauvés.

## Les unions mieux protégées que le public

Algonquin-Park, Ont., 8. (P.C.) — Un professeur de l'Université Queen's a déclaré que les unions ouvrières jouissent d'une protection légale contre les décisions injustes de leurs employeurs, mais que le public a peu de recours contre les gestes irresponsables des unions.

Le professeur J.A. Cameron, chef de la section des relations industrielles, adressait alors la parole au congrès estival de la division Ontario-Québec de la Fédération canadienne de la jeunesse libérale.

M. Cameron réclame une révision de la loi ontarienne des relations ouvrières et une revue des lois qui accordent aux unions une certaine immunité, à la lumière de leurs pouvoirs et ambitions accrues.

## Avis de décès

PICHER. — A Montréal, le 6 septembre 1952, à l'âge de 80 ans, est décédé Arthur Picher, époux d'Almède Paquette, demeurant à 6221 rue St-Denis. Les funérailles auront lieu mardi, le 9 septembre, à 10 heures, au domicile funéraire de la résidence funéraire Magnan Poirier, 6020 rue St-Denis, à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Saint-Edouard où le service sera célébré à 8 h. 30. Et à 10 h. au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

## Doctorat honorifique au président de l'Institut des C.A.

M. A. Emile Beauvais, c.a., président de l'Institut des comptables agréés du Canada, recevra un doctorat en sciences financières honoris causa lors d'une séance académique du centenaire de l'Université Laval, le 22 septembre prochain.

C'est Mgr Ferdinand Vandry, p.a., s.g., recteur de Laval, qui a annoncé la nouvelle aujourd'hui, en présence de quelque 250 comptables agréés en visite à l'Université.

Un cotre de la garde-côtière et un petit bateau parti de Juneau, luttant contre des vagues de six pieds soulevées par des vents de 30 à 40 milles à l'heure, ont réussi à recueillir tous les passagers. Ils ont été débarqués à Tee Harbor et Auke Bay et conduits à Juneau en véhicule-moteur.

Le navire a heurté un récif au large de Lena Point vers six heures du matin (heure avancée du Pacifique), dans le canal Lynn, dans le passage intérieur conduisant aux ports du sud-est de l'Alaska.

Le *Princess Kathleen* était parti de Vancouver pour Skagway, Alaska. Il était rendu à 60 milles de sa destination.

Le capitaine Hughes a ordonné d'abandonner le navire à 11 h. 30 du matin, voyant que la marée, loin d'élever le navire de sa mauvaise posture, l'inondait.

"Jusqu'à, je croyais que le navire flotterait", dit-il.

Les officiers et l'équipage se rendent à terre en chaloupes et firent un feu. En peu de temps, on constata qu'il manquait un homme, et quelques marins retournèrent au navire, où ils trouvèrent un de leurs camarades endormi. Ils le ramènèrent avec eux.

Il n'y eut pas de panique. On servit le café à tout le monde en moins d'une demi-heure.

Les passagers gagnèrent la rive à pied sec. C'est alors qu'ils se firent détrempés par un de ces orages du sud-est propres à l'Alaska.

Le naufrage eut heureusement lieu près d'une des quelques routes qui sillonnent le désertique Alaska.

La plupart des passagers étaient des touristes californiens, au nombre de 190, en excursion sous les auspices de l'Institut de la jeunesse masculine catholique de San-Francisco.

M. Robert M. Gilmore, de San-Francisco, un adjoint du vice-président de la *Southern Pacific Railway*, était, à bord du navire avec son épouse et une de leurs filles.

M. Gilmore a déclaré que le sauvetage s'est effectué en toute beauté. Il a même appelé le bureau du Pacifique Canadien à Juneau pour féliciter la compagnie et la garde-côtière américaine pour le succès de l'opération.

C'était le second accident subi par le *Princess Kathleen* en moins d'un an. Le 30 août 1951, il fut endommagé dans une collision avec le *S. S. Prince Rupert* à Chatham Sound, à 29 milles au nord-est de Prince Rupert, C.C. Personne ne fut blessé et les deux navires purent gagner le port sous leur propre pouvoir.

## En Angleterre

# Un avion tue 28 personnes, en volant plus vite que le son

### Tous les détails de l'enquête sur l'écrasement de ce nouveau modèle de chasseur ne seront peut-être pas révélés — La foule revient quand même à la fête aérienne de Farnborough — 65 blessés

Farnborough, Angleterre, 8 P.C. — On s'efforce aujourd'hui de découvrir pourquoi un de Havilland 110, le plus récent avion de chasse britannique à réaction, a fait explosion, samedi, à 500 pieds au-dessus d'une foule de 130.000 personnes, au cours d'une démonstration aérienne, à Farnborough, Angleterre, tuant 28 personnes.

Mais il se pourrait que la cause de l'accident ne soit pas divulguée au public parce que plusieurs détails de ce bimoteur, aux ailes en retrait, sont encore secrets.

Tandis que le ministère de l'Air et les autorités compétentes poursuivent leurs recherches, une enquête aura lieu, durant la journée, sur la mort de John Derry, âgé de 30 ans, pilote d'essai et premier Britannique à voler à une vitesse supérieure à celle du son, de l'observateur qui l'accompagnait et de 15 personnes identifiées parmi les 26 spectateurs tués par les débris de l'appareil.

## Le fédéralisme canadien

# Dix nations ou une seule ?

Parc Algonquin, Ont., 8. — "Sommes-nous dix nations ou une nation?" Me Paul Gérin-Lajoie, de Montréal, a posé cette question, hier, à un congrès d'étude groupant des jeunes libéraux du Québec, de l'Ontario et du Manitoba.

Il a répondu que le Canada est certes une nation, mais pas une nation avec un gouvernement suprême comme c'est le cas de la France.

"Le fédéralisme, dit-il, est essentiellement un compromis. Compromis entre l'Etat unitaire du type classique d'une part, et un certain nombre d'Etats pleinement autonomes ou de provinces, comme c'est le cas du Canada. Au Canada, ce compromis a été réalisé par la Confédération, en 1867. La Confédération canadienne est un dualisme d'intérêts et d'allégeances."

Et Me Gérin-Lajoie, qui est un expert en matière constitutionnelle, d'ajouter:

"Si les Canadiens tiennent à conserver la cohésion parmi des régions aux intérêts aussi divergents que ceux qui existent dans leur vaste pays et bénéficient des avantages que peut conférer l'union canadienne, ils doivent être prêts à en payer le prix et à tolérer les désavantages qui pourraient surgir sur le plan administratif."

Nettement opposé à la centralisation, parce que contraire à l'intérêt du Canada tout entier comme à l'intérêt des diverses régions du pays, Me Gérin-Lajoie a déclaré:

"Le parti libéral, depuis un grand nombre d'années, s'est toujours présenté comme le parti de la bonne entente. Eh bien! cette question de bonne entente n'implique pas seulement des problèmes de langage et de religion. Bien sûr: le Canada est un pays bilingue; mais il y a beaucoup plus que cela. Les caractéristiques des principales grandes régions du pays, et plus spécialement celles du Québec, sont profondément enracinées dans le sol et dans les institutions sociales qui se sont développées au cours de plusieurs décennies et même de plusieurs siècles. C'est tout cela que toute bonne entente doit viser à respecter. Ce n'est pas une tâche facile."

En terminant, Me Gérin-Lajoie a déclaré que le Canada ne pourra bénéficier vraiment de ses immenses richesses que le jour où ses citoyens, d'un océan à l'autre, unis dans la poursuite d'un but commun, se rendront pleinement compte que leurs différentes mentalités ne peuvent et ne doivent pas disparaître. Ce jour-là, dit-il, ce qui est aujourd'hui un problème deviendra un atout précieux.

Me John A. MacAuley, C.R., de Winnipeg, a été élu vice-président; Me L.-E. Langis-Galipeault, C.R., de Québec, secrétaire honoraire; Me D. Park Jamieson, C.R., de Sarina, Ont., trésorier honoraire; et Me E. C. Leslie, C.R., de Regina, registraire.

Le premier ministre Louis Saint-Laurent est président honoraire à vie et le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, président honoraire.

Me André Taschereau, C.R., de Québec, a été élu samedi président de l'Association du Barreau canadien à la séance de clôture. Il succède à Me J. A. Clark, de Vancouver.

Me John A. MacAuley, C.R., de Winnipeg, a été élu vice-président; Me L.-E. Langis-Galipeault, C.R., de Québec, secrétaire honoraire; Me D. Park Jamieson, C.R., de Sarina, Ont., trésorier honoraire; et Me E. C. Leslie, C.R., de Regina, registraire.

Le premier ministre Louis Saint-Laurent est président honoraire à vie et le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, président honoraire.

Me André Taschereau, C.R., de Québec, a été élu samedi président de l'Association du Barreau canadien à la séance de clôture. Il succède à Me J. A. Clark, de Vancouver.

Me John A. MacAuley, C.R., de Winnipeg, a été élu vice-président; Me L.-E. Langis-Galipeault, C.R., de Québec, secrétaire honoraire; Me D. Park Jamieson, C.R., de Sarina, Ont., trésorier honoraire; et Me E. C. Leslie, C.R., de Regina, registraire.

Le premier ministre Louis Saint-Laurent est président honoraire à vie et le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, président honoraire.

Me André Taschereau, C.R., de Québec, a été élu samedi président de l'Association du Barreau canadien à la séance de clôture. Il succède à Me J. A. Clark, de Vancouver.

Me John A. MacAuley, C.R., de Winnipeg, a été élu vice-président; Me L.-E. Langis-Galipeault, C.R., de Québec, secrétaire honoraire; Me D. Park Jamieson, C.R., de Sarina, Ont., trésorier honoraire; et Me E. C. Leslie, C.R., de Regina, registraire.

Le premier ministre Louis Saint-Laurent est président honoraire à vie et le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, président honoraire.

Me André Taschereau, C.R., de Québec, a été élu samedi président de l'Association du Barreau canadien à la séance de clôture. Il succède à Me J. A. Clark, de Vancouver.

Me John A. MacAuley, C.R., de Winnipeg, a été élu vice-président; Me L.-E. Langis-Galipeault, C.R., de Québec, secrétaire honoraire; Me D. Park Jamieson, C.R., de Sarina, Ont., trésorier honoraire; et Me E. C. Leslie, C.R., de Regina, registraire.

## Henri Bourassa et la C.T.C.C.

D'autres ont rendu hommage au patriote, au journaliste, à l'orateur, la C.T.C.C. se doit de rendre hommage à la pensée sociale de Bourassa. Sa disparition a été vivement ressentie au sein de la C.T.C.C., chez les fondateurs du mouvement syndical catholique qui l'ont mieux connu et chez ceux qui, ayant étudié sa carrière, ont pu se rendre compte de sa vision dans le domaine économique et social. L'histoire de sa vie et de ses oeuvres le gardait aussi vivant et aussi admiré chez ceux qui n'avaient pas le bonheur de le rencontrer qu'après sa disparition, il a convaincu, stimulés, soutenus dans leurs activités sociales.

En quelques lignes, pour aujourd'hui, la C.T.C.C. veut participer au deuil cruel des siens et de tous ceux qui ont la responsabilité de continuer son oeuvre.

Bourassa prévoyait les transformations qui se sont opérées dans la vie économique et sociale du Canada et de la province de Québec. A maintes reprises, avant la fondation de la C.T.C.C., il a attiré l'attention des travailleurs, des employeurs et de l'Etat sur les problèmes qui se dessinaient, et il les incitait à se familiariser avec les principes sociaux chrétiens. En particulier, au cours des mois d'avril et mai 1919, il offrit dans une série d'articles publiés dans le *Devoir*, une puissante synthèse de la doctrine sociale de l'Eglise, et donna un coup de barre énergique vers la fondation de la C.T.C.C. Les Charpentier, les Filion, les Delisle, les Robitaille, les Roberge et combien d'autres pourraient dire dans quelle mesure la pensée sociale de Bourassa contribua à assurer la fondation de notre mouvement. Il donna, à cette époque, des directives et des conseils qui conservent, encore aujourd'hui, une actualité préminente. Il faudra en rappeler un certain nombre lorsque les circonstances le permettront. Beaucoup seront surpris de l'esprit pénétrant et du sens social de Bourassa.

Gérard PICARD, Président général C.T.C.C.

## Le Canada ne nourrit aucun sombre dessein

Prince Rupert, C.C., 8 (P.C.) — Le premier ministre Louis Saint-Laurent a souligné, hier soir, à Prince Rupert, l'importance de prouver, à chaque occasion offerte, que le Canada et ses alliés militaires ne "nourrissent aucun sombre dessein".

M. Saint-Laurent a dit que tout en nous armant en vue de prévenir l'agression communiste, nous devons nous rappeler que la force seule n'est pas le boulevard qui mène à la paix réelle.

Il a ajouté, dans une assemblée publique organisée par la Chambre de commerce de Prince Rupert: "Tout en acceptant, et nous devons évidemment l'accepter — la pénible nécessité de renforcer notre puissance militaire pour prévenir une autre guerre, il ne faut pas oublier la nécessité, tout aussi grande, de profiter de chaque occasion offerte, pour mousser la bonne entente et prouver au monde entier que nous ne nourrissons aucun sombre dessein."

"Si se peut que la force, nous l'espérons, soit suffisante pour prévenir la guerre, a-t-il ajouté, mais la force seule ne sera jamais suffisante pour établir la paix réelle.

"Pour établir une paix durable dans le monde, nous devons apprendre à aimer nos voisins comme nous-mêmes et nous devons nous rappeler que les hommes de tous les peuples sont nos frères."

Le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, avait déclaré antérieurement au congrès que le système de nomination actuellement appliqué, i.e. par tout le cabinet, devait être conservé. Le brig. J. A. Clark, Vancouver, président sortant de charge du Barreau, avait recommandé que les nominations soient faites par le ministre de la Justice seulement.

La dernière séance du congrès a été tenue à bord du navire "Princess Patricia" entre Vancouver et Victoria.

Une résolution visant à augmenter le nombre de motifs pour le divorce n'a pas atteint la réunion plénière; elle a été rejetée vendredi par les membres du conseil.

Toutefois, le Barreau a recommandé une législation spéciale permettant le divorce ou un décret d'annulation si les conjoints vivent séparément au Canada et au Royaume-Uni. Actuellement, les divorces accordés en Grande-Bretagne ne sont pas reconnus au Canada.

Le Barreau a également recommandé d'augmenter de \$25 à \$50 les amendes pour délinquance juvénile et d'amender le code pénal afin de permettre les loteries, sous contrôle provincial, pour fins de charité.

Le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, avait déclaré antérieurement au congrès que le système de nomination actuellement appliqué, i.e. par tout le cabinet, devait être conservé. Le brig. J. A. Clark, Vancouver, président sortant de charge du Barreau, avait recommandé que les nominations soient faites par le ministre de la Justice seulement.

La dernière séance du congrès a été tenue à bord du navire "Princess Patricia" entre Vancouver et Victoria.

Une résolution visant à augmenter le nombre de motifs pour le divorce n'a pas atteint la réunion plénière; elle a été rejetée vendredi par les membres du conseil.

Toutefois, le Barreau a recommandé une législation spéciale permettant le divorce ou un décret d'annulation si les conjoints vivent séparément au Canada et au Royaume-Uni. Actuellement, les divorces accordés en Grande-Bretagne ne sont pas reconnus au Canada.

Le Barreau a également recommandé d'augmenter de \$25 à \$50 les amendes pour délinquance juvénile et d'amender le code pénal afin de permettre les loteries, sous contrôle provincial, pour fins de charité.

Le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, avait déclaré antérieurement au congrès que le système de nomination actuellement appliqué, i.e. par tout le cabinet, devait être conservé. Le brig. J. A. Clark, Vancouver, président sortant de charge du Barreau, avait recommandé que les nominations soient faites par le ministre de la Justice seulement.

La dernière séance du congrès a été tenue à bord du navire "Princess Patricia" entre Vancouver et Victoria.

Une résolution visant à augmenter le nombre de motifs pour le divorce n'a pas atteint la réunion plénière; elle a été rejetée vendredi par les membres du conseil.

Toutefois, le Barreau a recommandé une législation spéciale permettant le divorce ou un décret d'annulation si les conjoints vivent séparément au Canada et au Royaume-Uni. Actuellement, les divorces accordés en Grande-Bretagne ne sont pas reconnus au Canada.

Le Barreau a également recommandé d'augmenter de \$25 à \$50 les amendes pour délinquance juvénile et d'amender le code pénal afin de permettre les loteries, sous contrôle provincial, pour fins de charité.

Le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, avait déclaré antérieurement au congrès que le système de nomination actuellement appliqué, i.e. par tout le cabinet, devait être conservé. Le brig. J. A. Clark, Vancouver, président sortant de charge du Barreau, avait recommandé que les nominations soient faites par le ministre de la Justice seulement.

La dernière séance du congrès a été tenue à bord du navire "Princess Patricia" entre Vancouver et Victoria.

Une résolution visant à augmenter le nombre de motifs pour le divorce n'a pas atteint la réunion plénière; elle a été rejetée vendredi par les membres du conseil.

Toutefois, le Barreau a recommandé une législation spéciale permettant le divorce ou un décret d'annulation si les conjoints vivent séparément au Canada et au Royaume-Uni. Actuellement, les divorces accordés en Grande-Bretagne ne sont pas reconnus au Canada.

Le Barreau a également recommandé d'augmenter de \$25 à \$50 les amendes pour délinquance juvénile et d'amender le code pénal afin de permettre les loteries, sous contrôle provincial, pour fins de charité.

Le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, avait déclaré antérieurement au congrès que le système de nomination actuellement appliqué, i.e. par tout le cabinet, devait être conservé. Le brig. J. A. Clark, Vancouver, président sortant de charge du Barreau, avait recommandé que les nominations soient faites par le ministre de la Justice seulement.

## Onze marins sont disparus dans un naufrage au large de Charleston

### Les 19 autres membres de l'équipage du navire-citerne "Foundation Star", battant pavillon du Honduras, ont pu être sauvés

Charleston, Car. du sud, 8 (P.A.) — On continue aujourd'hui à rechercher par mer et par air les 11 membres disparus de l'équipage du navire-citerne hondurien *Foundation Star*.

Le vaisseau de 5.500 tonnes, qui transportait une cargaison de mélasse à Deep Water Point, N.-J., voyageait en haute mer quand un ouragan l'a brisé en deux à quelque 130 milles à l'est de Charleston, Caroline du sud.

L'équipage comprenait 30 hommes. Neuf et peut-être 11 des disparus se seraient éloignés du navire dans un radeau de sauvetage.

Le capitaine fait partie des disparus. Le navire norvégien *Emu* a annoncé par radio qu'il se dirige vers Cap Henry, Virginie, avec "17 ou 18 survivants". Il a demandé qu'un navire de la garde côtière se rende à sa rencontre pour recueillir les survivants, dont deux sont blessés. Le *Cherokee* est en route.

Le navire brisé flotte encore, mais il ne tient que par des plaques d'acier de ses ponts. Un remorqueur doit bientôt commencer le touage.

Le capitaine du navire est un Grec, G. Michalitsanos. L'équipage se composait de Grecs, de sud-Américains et de quelques Européens.

Le capitaine fait partie des disparus. Le navire norvégien *Emu* a annoncé par radio qu'il se dirige vers Cap Henry, Virginie, avec "17 ou 18 survivants". Il a demandé qu'un navire de la garde côtière se rende à sa rencontre pour recueillir les survivants, dont deux sont blessés. Le *Cherokee* est en route.

Le navire brisé flotte encore, mais il ne tient que par des plaques d'acier de ses ponts. Un remorqueur doit bientôt commencer le touage.

Le capitaine du navire est un Grec, G. Michalitsanos. L'équipage se composait de Grecs, de sud-Américains et de quelques Européens.

Le capitaine fait partie des disparus. Le navire norvégien *Emu* a annoncé par radio qu'il se dirige vers Cap Henry, Virginie, avec "17 ou 18 survivants". Il a demandé qu'un navire de la garde côtière se rende à sa rencontre pour recueillir les survivants, dont deux sont blessés. Le *Cherokee* est en route.

Le navire brisé flotte encore, mais il ne tient que par des plaques d'acier de ses ponts. Un remorqueur doit bientôt commencer le touage.

Le capitaine du navire est un Grec, G. Michalitsanos. L'équipage se composait de Grecs, de sud-Américains et de quelques Européens.

Le capitaine fait partie des disparus. Le navire norvégien *Emu* a annoncé par radio qu'il se dirige vers Cap Henry, Virginie, avec "17 ou 18 survivants". Il a demandé qu'un navire de la garde côtière se rende à sa rencontre pour recueillir les survivants, dont deux sont blessés. Le *Cherokee* est en route.

Le navire brisé flotte encore, mais il ne tient que par des plaques d'acier de ses ponts. Un remorqueur doit bientôt commencer le touage.

Le capitaine du navire est un Grec, G. Michalitsanos. L'équipage se composait de Grecs, de sud-Américains et de quelques Européens.

Le capitaine fait partie des disparus. Le navire norvégien *Emu* a annoncé par radio qu'il se dirige vers Cap Henry, Virginie, avec "17 ou 18 survivants". Il a demandé qu'un navire de la garde côtière se rende à sa rencontre pour recueillir les survivants, dont deux sont blessés. Le *Cherokee* est en route.

Le navire brisé flotte encore, mais il ne tient que par des plaques d'acier de ses ponts. Un remorqueur doit bientôt commencer le touage.

Le capitaine du navire est un Grec, G. Michalitsanos. L'équipage se composait de Grecs, de sud-Américains et de quelques Européens.

Le capitaine fait partie des disparus. Le navire norvégien *Emu* a annoncé par radio qu'il se dirige vers Cap Henry, Virginie, avec "17 ou 18 survivants". Il a demandé qu'un navire de la garde côtière se rende à sa rencontre pour recueillir les survivants, dont deux sont blessés. Le *Cherokee* est en route.

Le navire brisé flotte encore, mais il ne tient que par des plaques d'acier de ses ponts. Un remorqueur doit bientôt commencer le touage.

Le capitaine du navire est un Grec, G. Michalitsanos. L'équipage se composait de Grecs, de sud-Américains et de quelques Européens.

Le capitaine fait partie des disparus. Le navire norvégien *Emu* a annoncé par radio qu'il se dirige vers Cap Henry, Virginie, avec "17 ou 18 survivants". Il a demandé qu'un navire de la garde côtière se rende à sa rencontre pour recueillir les survivants, dont deux sont blessés. Le *Cherokee* est en route.

Le navire brisé flotte encore, mais il ne tient que par des plaques d'acier de ses ponts. Un remorqueur doit bientôt commencer le touage.

Le capitaine du navire est un Grec, G. Michalitsanos. L'équipage se composait de Grecs, de sud-Américains et de quelques Européens.

Le capitaine fait partie des disparus. Le navire norvégien *Emu* a annoncé par radio qu'il se dirige vers Cap Henry, Virginie, avec "17 ou 18 survivants". Il a demandé qu'un navire de la garde côtière se rende à sa rencontre pour recueillir les survivants, dont deux sont blessés. Le *Cherokee* est en route.

Le navire brisé flotte encore, mais il ne tient que par des plaques d'acier de ses ponts. Un remorqueur doit bientôt commencer le touage.

Le capitaine du navire est un Grec, G. Michalitsanos. L'équipage se composait de Grecs, de sud-Américains et de quelques Européens.

Le capitaine fait partie des disparus. Le navire norvégien *Emu* a annoncé par radio qu'il se dirige vers Cap Henry, Virginie, avec "17 ou 18 survivants". Il a demandé qu'un navire de la garde côtière se rende à sa rencontre pour recueillir les survivants, dont deux sont blessés. Le *Cherokee* est en route.

Le navire brisé flotte encore, mais il ne tient que par des plaques d'acier de ses ponts. Un remorqueur doit bientôt commencer le touage.

Le capitaine du navire est un Grec, G. Michalitsanos. L'équipage se composait de Grecs, de sud-Américains et de quelques Européens.

Le capitaine fait partie des disparus. Le navire norvégien *Emu* a annoncé par radio qu'il se dirige vers Cap Henry, Virginie, avec "17 ou 18 survivants". Il a demandé qu'un navire de la garde côtière se rende à sa rencontre pour recueillir les survivants, dont deux sont blessés. Le *Cherokee* est en route.

Seagram's Crown Royal  
Seagram's V.O.  
Seagram's "83"  
Seagram's King's Plate  
Seagram's Three Star  
Seagram's Ancient Bottle Gin

## Mort à 49 ans, de M. P.-E. Masse, du Canadien National

Coteau-Station, 8. — Les funérailles de M. Paul-Emile Masse, ingénieur d'équipement de construction au Canadien National, décédé samedi après-midi, à l'hôpital St-Luc, à Montréal, à la suite d'une longue maladie, auront lieu mardi matin à Coteau-Station.

Le service religieux se tiendra en l'église paroissiale, à dix heures, soit après l'arrivée du train de Montréal. L'inhumation suivra au cimetière de l'endroit. Entre temps, la dépouille mortelle est exposée en chapelle ardente aux salons mortuaires Poirier, à Coteau-Station.

Fils de Ferdinand Masse et de Louise Prieur, époux de Lauretta Zigman, elle-même décédée l'automne dernier, le défunt, qui était âgé de quarante-neuf ans, laisse dans le deuil deux jeunes enfants, Louise et Laurent, ainsi que quatre frères, M. Oscar Masse, ancien surintendant général du transport de la région centrale du Canadien National, M. Jean-Baptiste Masse, maître-boucher, M. Lucien Masse, de l'Assurance-Chômage, tous trois de Montréal, M. Eugène Masse, de la gare du C.N.R. de St-Lambert, et un beau-frère, M. V.-Antoine Lapalme, agent du C.N.R. à Ormstown.

## Cette exposition attirera 20,000 visiteurs en deux jours

Des milliers et des milliers de personnes continuent d'affluer au Palais du Commerce, au carré Berri, pour visiter les nombreux expositions de l'Exposition commerciale métropolitaine que le maire Camillien Houde inaugurerait jeudi soir dernier en présence d'éminentes personnalités de la métropole.

Cette exposition générale est la première du genre à Montréal jusqu'ici.

Les réalisateurs de l'Exposition commerciale métropolitaine estiment que plus de 20.000 personnes se sont rendues au Palais du Commerce dans les journées de samedi et d'hier et que ce chiffre sera dépassé aujourd'hui et demain à cause des attractions additionnelles au programme d'ici la fermeture, à 11 h., demain soir, et du tirage des grands prix de présence, dont un appareil de télévision.

M. J. Roland Dansereau, président et gérant général du Palais du Commerce, considère que le succès que remporte cette exposition démontre ouvertement que le public de Montréal apprécie à sa pleine valeur l'existence d'un centre permanent d'exposition.

grâce aux GAZOLINES ESSO  
PRODUITS DE L'IMPERIAL OIL

depuis 1892  
TRACHEMONTAGNE  
TEXTILES EN GROS  
459 St-Sulpice, Montréal  
BE 4228

## Contre le patronage politique dans la nomination des juges

Victoria, B.C. (P.C.) — L'Association du Barreau canadien a adopté samedi une résolution visant à éliminer ce qu'elle considère comme le patronage politique probable dans les nominations de juges.

À la réunion de clôture de son 34e congrès annuel, le Barreau a appuyé une résolution demandant qu'à l'avenir, "peu importe les pressions exercées par ses collègues du cabinet, le premier ministre ou le ministre de la Justice recommande des hommes appropriés qui dominent dans leur profession."

Le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, avait déclaré antérieurement au congrès que le système de nomination actuellement appliqué, i.e. par tout le cabinet, devait être conservé. Le brig. J. A. Clark, Vancouver, président sortant de charge du Barreau, avait recommandé que les nominations soient faites par le ministre de la Justice seulement.

La dernière séance du congrès a été tenue à bord du navire "Princess Patricia" entre Vancouver et Victoria.

Une résolution visant à augmenter le nombre de motifs pour le divorce n'a pas atteint la réunion plénière; elle a été rejetée vendredi par les membres du conseil.

Toutefois, le Barreau a recommandé une législation spéciale permettant le divorce ou un décret d'annulation si les conjoints vivent séparément au Canada et au Royaume-Uni. Actuellement, les divorces accordés en Grande-Bretagne ne sont pas reconnus au Canada.

Le Barreau a également recommandé d'augmenter de \$25 à \$50 les amendes pour délinquance juvénile et d'amender le code pénal afin de permettre les loteries, sous contrôle provincial, pour fins de charité.

Le ministre de la Justice, l'hon. Stuart



# Les Royaux divisent avec Toronto -- 2 victoires des Giants

## Le club local termine la saison avec 95 victoires

Une autre saison régulière dans la Ligue Internationale a pris fin hier. Pour leur part, les Royaux de Montréal, qui ont remporté les honneurs d'un programme double avec les Maple Leafs de Toronto, gagnant la première joute par 3 à 4 et subissant un revers de 3 à 5 dans la deuxième rencontre. Il y eut à sept manches. Le Montréal termine donc la saison avec un record de 95 victoires contre 56 défaites.

Une foule de 8,068 amateurs de baseball a vu Bob Alexander l'emporter dans la première partie, tandis que Jim Romano a encaissé son cinquantième revers contre 4 triomphes dans la deuxième partie. Les Leafs demeurèrent en ville pour affronter les Royaux de main soir dans la première joute de la série semi-finale "A" des éliminatoires du circuit Shaughnessy pour la coupe des Gouverneurs. Dans l'autre série semi-finale, Syracuse et Rochester en viendront aux prises. Montréal et Rochester sont favoris pour s'assurer le droit de jouer en finale.

## Les Red Sox de Boston gagnent 12-5 contre les Athlétiques

Boston, 8. — Les Red Sox de Boston ont affiché hier, une grande puissance au bâton à la huitième manche pour compter sept points et vaincre les Athlétiques de Philadelphie au compte de 12 à 5. Les Red Sox ont groupé sept de leurs douze coups sûrs durant cette fameuse manche pour briser une égalité de 5 à 5.

Harry Bird, qui a été envoyé aux douches à la huitième manche a été débité de la défaite, sa 12e contre 14 victoires. Les Red Sox ont gagné cette série de trois joutes 3 à 0. Ils avaient subi 10 défaites en 11 joutes à l'étranger pour tomber de la troisième à la sixième place.

Le vieux Ellis Kinder a remplacé le lanceur débutant Sid Hudson à la huitième manche et a été crédité de la victoire, sa cinquième de la saison. Il a également subi cinq défaites.

Bird, qui avait défait les Red Sox à cinq reprises cette saison, a été touché pour le point gagnant et a quitté le jeu alors que les buts étaient remplis. Il fut remplacé par Bob Hooper qui fut touché pour cinq coups sûrs.

Les Red Sox ont compté trois points à la première manche sur trois coups sûrs dont des circuits par Dom DiMaggio et Hott Evers. Les Athlétiques ont ensuite égalé le compte à la deuxième manche

**PREMIERE JOUTE**

TORONTO	ab	p	cs	r	a	e
Del Greco, cg	2	1	1	2	0	0
Jennings, 2b	2	1	1	2	0	0
Rickett, 1b	2	1	1	2	0	0
Stevens, lb	2	0	0	2	0	0
Gollist, 3b	3	0	0	1	0	0
Fields, cf	4	0	0	3	0	0
White, 2b	4	0	0	3	0	0
De Mars, ss	3	0	0	1	0	0
Fahr, 1	2	0	0	1	0	0
Hudson, 1	1	0	0	0	0	0
Shore, 1	0	0	0	0	0	0
Totaux	34	4	9	24	10	0

**MONTREAL**

ab	p	cs	r	a	e	
Mauvo, cg	3	0	1	0	2	0
Giuliani, 2b	3	0	1	0	2	0
D. Thompson, cg	4	0	0	0	3	0
Pendleton, ss	4	0	0	0	3	0
Marchio, cf	4	0	0	0	3	0
White, lb	4	0	0	0	3	0
De Mars, 2b	3	0	0	0	1	0
Fahr, 1	2	0	0	0	1	0
Hudson, 1	1	0	0	0	0	0
Alexander, 1	3	1	1	0	1	0
Totaux	34	4	9	24	10	0

Points produits par: Stevens 3, Alexander, Hoak, Gilliam, D. Thompson, Pavlick, Deux-but: Stevens 2, De Mars, Mauvo, Hoak, White. Trois-but: Gilliam. But volé: D. Thompson. Laissez sur les buts: Toronto 9; Montréal 6. Buts sur balles de Hudson 1; Alexander, 4. Retirés au bâton par: Fahr, 2; Shore, 2; Alexander, 2. Coups sûrs: Fahr, 6 en 2 manches; Shore, 9 en 1 manche. Frappés par le lanceur: Hoak par Fahr; Del Greco par Alexander. Mauvais lancer: Alexander. Balle passée: Ronning. Lanceur gagnant: Alexander (9-7). Lanceur perdant: Fahr (10-13). Arbitres: Regan, Tattler, Linsalata, Chylak. Temps: 1:45. Assistance: 6,000.

**DEUXIEME PARTIE**

TORONTO	ab	p	cs	r	a	e
Del Greco, cg	4	2	3	1	0	0
Pavlick, 2b	2	1	0	1	2	0
Morton, cf	2	1	0	1	2	0
Rickett, 1b	1	0	0	0	0	0
Stevens, lb	3	1	1	0	0	0
Gollist, 3b	4	0	0	0	0	0
Fields, cf	4	0	0	0	0	0
White, 2b	4	0	0	0	0	0
De Mars, ss	3	0	0	0	0	0
Fahr, 1	1	0	0	0	0	0
Hudson, 1	1	0	0	0	0	0
Totaux	34	9	11	21	10	0

**MONTREAL**

ab	p	cs	r	a	e	
Mauvo, cg	4	1	2	0	0	0
Hoak, 2b	3	1	0	2	0	0
Giuliani, 2b	3	0	1	0	2	0
D. Thompson, cg	3	0	0	1	0	0
Pendleton, ss	3	0	0	1	0	0
Marchio, cf	3	0	0	2	1	0
Morton, 1b	3	0	0	4	1	0
White, lb	2	1	0	0	2	0
De Mars, ss	3	0	0	0	0	0
Fahr, 1	1	0	0	0	0	0
Hudson, 1	1	0	0	0	0	0
Totaux	34	9	11	21	10	0

Points produits par: Morrison, Gollist 3, Giuliani, Del Greco, Pavlick, Evers, De Mars 2 et White 2. Deux-but: Mauro, Del Greco, Morton. Trois-but: Del Greco. Buts volés: Gollist 2, Giuliani, Morton et Rickett. Sacrifices: Pavlick. Doubles-jeux: Pavlick à Stevens. Laissez sur les buts: Toronto 5; Montréal 5. Buts sur balles de Shore 0; Hudson 3; Romano 3; Roebuck 1; Hudson 2. Coups sûrs contre: Shore 2 en 2; Roebuck, 4 en 1; Hudson 2 en 4. Atteint par le lanceur: Romano (Del Greco). Mauvais lancer: Romano. Lanceur gagnant: Hudson (11-8). Lanceur perdant: Romano (4-5). Arbitres: Regan, Linsalata, Tattler, et Chylak. Temps: 1:45. Assistance: 9,000.

**JOUTE DE SAMEDI SOIR**

**MONTREAL**

ab	p	cs	r	a	e	
Mauvo, cg	3	0	1	4	0	0
Hoak, 2b	3	0	1	2	0	0
Giuliani, 2b	3	0	1	1	1	0
D. Thompson, cg	3	0	1	1	0	0
Pendleton, ss	3	0	1	1	0	0
Marchio, cf	4	2	2	4	0	0
Ronning, lb	3	1	0	1	2	0
Roebuck, 1	3	1	0	1	2	0
Totaux	37	9	13	27	6	0

## Dans la Ligue Internationale

Syracuse . . . 002021000—5 5 1  
Baltimore . . . 000000000—0 6 3

Landeck, Lovenguth (6) et Hayworth, O'Neal (6); Peterson, Donnelly (8) et Lakeman. Coup de circuit: Carey. Lanceur gagnant: Landeck; lanceur perdant: Peterson.

Ottawa . . . 1010010001—4 10 5  
Rochester . . . 1000110000—3 8 1

Hackenbury, Hurray (10) et Wallington; Fastholz et Bucha, Riggan (6). Coup de circuit: Limmer. Lanceur perdant: Hackenbury.

Buffalo . . . 3000100003—7 9 0  
Springfield . . . 0000004000—4 12 3

Pool, Birrer (7), Jordan (10) et Ciesielski; Ihde, Jacobs (7) et Meek. Lanceur gagnant: Birrer; lanceur perdant: Jacobs.

sur un triple de Billy Hitchcock avec deux hommes sur les buts et un simple de Bird.

Les Red Sox ont repris les dépens à la fin de cette deuxième manche sur un but sur balles à Johnny Lipon, un simple de Hudson et un retrait au champ intérieur. Les Athlétiques ont pris la revanche pour la seule fois de la joute à la quatrième reprise lorsque Eddie Joost a frappé pour le circuit avec un coureur sur les buts. C'était son 20e circuit de la saison.

Boston a égalé le compte dans la même manche lorsque Evers a reçu un but sur balles pour ensuite croiser le marbre sur un double de Sammy White.

Dans la fameuse huitième manche, Al Zarilla a couru pour Clyde Vollmer qui avait réussi un simple. Evers avait été crédité d'un but sur balles et Zarilla a compté sur le double de Dick Gernert pour briser l'égalité de 5 à 5. White a reçu un but sur balles intentionnel pour remplir les buts. Bird fut alors remplacé par Hooper.

Lipon a reçu ce dernier avec un double pour nettoyer les buts. Avec deux hommes de retirés des simples réussis de DiMaggio, Goodman, Zarilla et Stephens ont produit les trois derniers points du compte à la deuxième manche

## Ligue Provinciale

### Saint-Jean et Trois-Rivières prennent les devants

Jacques Monette a été la grande étoile dans la ligue Provinciale en fin de semaine alors que les séries semi-finales des éliminatoires ont commencé. Le Canadien de St-Jean a défait les Athlétiques de St-Hyacinthe, samedi soir et dimanche après-midi. Monette se signalant dans les deux joutes. Les deux clubs se rencontreraient de nouveau hier soir. Dans l'autre semi-finale, les Yankees de Trois-Rivières ont également surpris en prenant une avance de 2-0 sur les Braves de Québec dans une série de quatre de sept.

A St-Hyacinthe, samedi, Monette a cogné deux circuits avec deux hommes sur les buts pour produire six des points du St-Jean, qui a triomphé 1-4. Pinkston s'est également signalé pour le St-Hyacinthe dans cette joute, cognant un circuit avec deux coureurs sur le sentier.

Hier après-midi, à St-Jean, Monette y est allé d'un autre circuit pour produire trois autres points alors que le Canadien l'a emporté 10-7. Bill Cayavec a été également en vedette, cognant un circuit avec les buts remplis dans la huitième manche. Une foule de 2,200 personnes a été témoin de la joute. Robert Trice a cogné un circuit pour St-Hyacinthe avec deux coureurs sur le sentier dans la 9e manche et Brathwaite a également réussi un circuit pour les perdants.

A Québec, samedi, les Yankees de Trois-Rivières ont battu les Braves, 3 à 1. Traers a alloué cinq coups sûrs pour recevoir le crédit de la victoire. Une foule de 4,300 personnes a assisté à la partie.

Hier après-midi, à Trois-Rivières, les Yankees ont de nouveau défait les Braves, 8 à 1. Wingo a reçu le crédit de la victoire devant 3,900 spectateurs.

Les deux séries semi-finales de quatre de sept se continueront ce soir, alors que Trois-Rivières visitera Québec et St-Hyacinthe se rendra à St-Jean.

## Le 33e congrès annuel de la N.B.A. débute aujourd'hui

Le 33e congrès annuel de la National Boxing Association débute, à Montréal, aujourd'hui à huis clos, mais il ne sera pas nécessaire d'écouter aux portes pour savoir que Jack Kearns sera celui qui vainera le plus fort.

Kearns, le gérant du champion mi-lourd Joey Maxim, doit comparaître demain pour argumenter sur la suspension imposée à lui et à son protégé pour avoir refusé de remplir un engagement contre Randy Turpin.

La suspension fut imposée par la commission anglaise et fut approuvée par la N.B.A.

Cet argument ne sera pas facile à régler. Il y aura trois hommes dans l'arène et Kearns devra en vaincre deux pour gagner son point et faire ainsi relever la suspension imposée à son protégé.

Murray Gurflein, le représentant de Jack Solomons et de Randy Turpin doit arriver ici aujourd'hui. Entre lui et Kearns il y a de plus Charlie Johnston, le gérant du mi-lourd Archie Moore considéré l'aspirant n° 1 par la N.B.A.

Johnston demandera que son protégé rencontre Maxim avant que ce dernier risque son titre une autre fois, même si Maxim est engagé à rencontrer Turpin par contrat.

L'argument Turpin-Maxim-Moore ne débute que demain car au

## Klein de retour contre Paul Lortie

Lou Klein, le blond et dynamique lutteur de Détroit, qui a brillé durant son dernier séjour au stade Exchange, reviendra au stade ce soir. Il rencontrera dans la finale de deux fois le champion mondial Paul Lortie.

Le rusé lutteur américain revient d'une tournée triomphale aux États-Unis, où il n'a pas connu la défaite une seule fois. Il a surtout travaillé dans des combats télévisés, alors que son beau physique en fait l'un des favoris des amateurs de la vidéo. Ce n'était pas les engagements qui manquaient à Klein, et le promoteur Gerry Legault a dû lui garantir de bons cachets, pour l'inciter à revenir au Canada.

Le fait que Legault lui a télégraphié qu'il avait réussi à obtenir la signature du champion, et qu'il lui offrirait ce combat d'importance, a définitivement décidé ce dernier à revenir. L'on sait que Lou Klein fut le plus redoutable adversaire de Paul Lortie, alors que ce dernier fut avoir recours à toutes ses ressources pour l'emporter.

Klein revient ici avec l'idée bien arrêtée d'obtenir un combat de championnat, contre son adversaire de lundi qu'il ambitionne de détrôner. Actuellement, dans la meilleure forme possible, le brummel de la télévision tentera de continuer son beau travail dans l'arène de l'Exchange. C'est donc dire que le champion ne sera pas

## Le classement des équipes

**Ligue Internationale**

G.	P.	Pct	Dif.
Montréal	85	56	283
Syracuse	88	69	271
Rochester	80	74	310
Buffalo	71	83	401
Baltimore	70	84	455
Ottawa	65	85	473
Boston	59	73	487
Springfield	65	68	482

**Ligue Nationale**

G.	P.	Pct	Dif.
Brooklyn	85	48	259
New-York	80	53	262
Philadelphie	74	62	244
Chicago	67	71	488
Cincinnati	60	76	441
Boston	59	73	487
Pittsburgh	39	100	381

**Ligue Américaine**

G.	P.	Pct	Dif.
New-York	80	58	294
Cleveland	80	58	290
Boston	72	64	309
Washington	72	66	322
Chicago	71	63	322
Philadelphie	71	67	314
St-Louis	55	82	408
Détroit	45	91	331

seul dans l'arène lundi soir.

Pour supporter cet excellent combat une semi-finale par équipes, opposera Harry Madison et l'ange italien, aux puissants Don King et Leo Lemay. Ce combat s'annonce lui aussi des plus mouvementés, car en compagnie de Madison, Carone redeviendra à son style favori, qui consiste à malmenier autant que possible ses adversaires.

Dans les deux autres rencontres, Bob Lartie et James Casey, deux vilains de la pire espèce, tenteront de se démolir dans le 2e combat. Cette rencontre pourrait fort

## Ils sont à cinq parties des Dodgers de Brooklyn

New-York, 8. — Les Dodgers de Brooklyn ont quelque peu diminué la constante menace des Giants dans la course au championnat de la Ligue Nationale en l'emportant au compte de 4-1, hier après-midi, après avoir perdu les deux joutes d'un double, samedi, par des comptes de 6-4 et 7-3. Les Dodgers ont ainsi augmenté leur avance à cinq parties en première position. Les deux clubs clôtureront l'importante série de cinq parties avec un programme double aujourd'hui.

Devant une foule de 40,037 personnes, l'efficace gaucher Preacher Roe a espacé trois coups sûrs aux Giants alors qu'il a lancé sa meilleure partie de la saison. Roe a été un choix de dernière heure du pilote Chuck Dressen qui, pour une fois, a choisi la bonne stratégie.

Gil Hodges, Peeewe Reese, George Shuba et Billy Cox ont cogné des circuits pour les quatre points des Dodgers. Roe n'a pas accordé un seul coup sûr aux Giants après la première manche jusqu'à la neuvième alors que Monte Irvin a co-

gné un double avec deux hommes de retirés.

Dressen avait fait réchauffer le jeune Joe Landrum avant la joute mais c'est Roe qui n'avait fait que quelques lancers dans le "bullpen" qui fut envoyé au monticule. Il a décroché sa onzième victoire contre deux défaites.

Les Giants ont compté un point dès la première manche sur un double d'Alvin Dark et un simple de Whitey Lockman mais ont été blanchis par la suite.

Roe a retiré sept frappeurs au bâton et a accordé deux buts sur balles seulement. Il en était à sa première victoire contre les Giants depuis le 4 juillet l'an dernier.

Hodges a réussi son 30e circuit dans la deuxième manche pour égaliser le compte. Peeewe Reese a réussi le sien dans les estrades de gauche contre Sal Maglie, et George Shuba dans les estrades de droite. Roe a fait face à seulement 32 frappeurs.

**LES JOUTES DE SAMEDI**

Samedi, les Giants ont profité des erreurs des Dodgers pour remporter deux importantes victoires. Une foule de 49,011 personnes a été témoin du programme double. En gagnant les deux parties les Giants ont ainsi porté leur série de victoires consécutives à cinq.

## Des erreurs sur des coups relatifs faciles ont permis aux Giants de gagner la première partie 6-4. Les Dodgers ont commis quatre erreurs soit leur plus fort total pour une joute cette saison.

Une erreur de Peeewe Reese dans la sixième manche a coûté deux points et la victoire aux Dodgers. Ray Moore a remplacé Carl Erskine dans la cinquième et a été dans une impasse dans la sixième. Il a atteint un frappeur puis Gil Hodges a mal lancé au premier sur un coup retiré de Hoyt Wilhelm. Moore a retiré les deux frappeurs suivants puis a passé Whitey Lockman. Monte Irvin a ensuite cogné un roulant facile que Reese a laissé passer entre ses deux jambes pour ainsi donner deux points et la victoire aux Giants.

Connelly a reçu le crédit de la victoire, sa quatrième et Erskine a essuyé le revers, son sixième.

Dans la deuxième joute les Giants ont cogné treize coups sûrs contre le lancer pretaut Johnny Rutherford et Ben Wade remplacé par Jim Hearn espaçant quatre coups sûrs aux Dodgers.

Les Giants ont compté trois points dès la première manche et un autre dans la troisième. Les Dodgers ont compté trois points dans la quatrième mais furent impuissants par la suite.

Hearn a reçu le crédit de sa treizième victoire. Duke Snider a réussi deux des quatre coups sûrs des Dodgers.

**HIER**

Brooklyn	012 000 100—4
New-York	100 000 000—1



**EN PLEIN ESSOR . . .**  
**au service de sa patrie**

**CLAUDE BINETTE**  
Sous-lieutenant d'aviation  
Né à Montréal en 1932, Claude Binette est un diplômé de 12e année de l'École Supérieure Chénod de Maisonneuve. Durant ses quatre dernières années d'étude, il a servi dans l'escadillon No 4 des Cadets de l'Air.



Engagé dans l'Aviation en 1950, il a obtenu ses divers brevets aux écoles du C.A.R.C., à London, Clinton et Dorval. A 19 ans, Claude a à son crédit 1,000 heures de vol, dont six voyages au Japon, deux au Pôle Nord, un en Angleterre et plusieurs missions au Canada. "L'Aviation me passionne", dit-il, "et je veux en faire ma carrière permanente".

Ce jeune officier "en plein essor" a découvert une carrière à la mesure de ses talents. La même carrière s'ouvre à vous, jeunes gens, qui recherchez l'occasion de vous épanouir dans l'action. Faites partie de cette équipe d'élite qui vole à l'avant-garde du progrès, de la paix et de la civilisation. Le sous-lieutenant d'aviation Binette reçoit dans le C.A.R.C. une solde initiale de \$210.00 par mois, plus \$89.00 d'allocation de subsistance, plus \$30.00 par mois d'indemnité à titre de personnel navigant, et il bénéficie de nombreux autres avantages tels que pension de retraite et avancement rapide.

Claude Binette a vu, dans le C.A.R.C., l'aventure d'aujourd'hui et la réalité de demain. Faites comme lui . . .

**Soyez des nôtres!**

**Centres de recrutement du C.A.R.C.**  
678 av. St-Catherine, Montréal, P.Q. Tél. UR 6-2449  
Édifice du Capitul, 144, rue St-Jean, Québec, P.Q.  
Tél. 2-8527  
49, rue MacCalla, Ottawa, Ont. Tél. 4-2196

Veuillez m'envoyer, sans obligation de ma part, tous renseignements sur les conditions d'admission et emplois actuellement vacants dans le C.A.R.C.

NOM (lettres moulées) \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
VILLE \_\_\_\_\_ PROVINCE \_\_\_\_\_  
DORÉ D'INSTRUCTION \_\_\_\_\_  
ÂGE \_\_\_\_\_

CAPSI-11P

## Corps d'Aviation Royal Canadien

# LA VIE SPORTIVE

## Ottawa défait Verdun 12 à 9

Les Rough Riders Second d'Ottawa ont remporté hier une victoire de 12 à 9 sur les Bulldogs de Verdun, dans une jeu disputée devant quelque 3.500 personnes. Les Bulldogs ont fourni une brillante performance contre les porte-couronnes d'Ottawa, qui jouent présentement de la réputation d'être le club à battre dans la section senior de la Q.R.F.U. Dans l'autre jeu disputé hier après-midi dans ce circuit, les Flyers de Lakeshore ont blanchi St. Aloysius 25 à 0.

Au parc de l'Auditorium de Verdun, les Bulldogs menaient 9 à 7 jusqu'à la dernière minute de jeu alors que les Ottawas ont tenté une passe de 45 verges pour réussir un touché non converti. Les Riders ont ainsi pris les devants et se sont maintenus en tête de la ligue avec cette victoire.

Ottawa menait 6 à 2 après la première demi mais les Verdunois ont repris les devants dans le troisième quart alors que George Economides a réussi un superbe touché. Haskell Blazer, Et McLeod, Archie Beaudry et Jan Hamilton ont joué une excellente partie pour Verdun. Gene Robillard, conyédié par les Alouettes, a conduit l'attaque des Riders de son poste de quart-arrière.

## Cleveland est à deux parties des Yankees — Détroit gagne

Cleveland — Mike Garcia a remporté sa 19e victoire de la saison et Steve Gromek sa 7e alors que les Indiens de Cleveland ont défait les Browns de Saint-Louis à deux reprises par 4-0 et 3-1 pour diminuer l'avance des Yankees en première place de la ligue Américaine à 2 parties.

Garcia a porté son total de manches sans allouer un seul point à 19. Il a retiré 7 frappeurs au bâton et a alloué un seul but sur balles. Il en était à son 5e blanchissage de la saison.

Gromek a blanchi les Browns jusqu'à la 5e manche de la deuxième partie alors que des doubles de Goldsberry et Byrne ont produit le 1er point contre des artilleurs des Indiens en 20 manches. Gromek a été touché pour 8 coups sûrs.

Les Indiens ont cogné seulement 4 coups sûrs à la 1ère partie. Les Indiens se sont assurés la victoire à la 1ère manche. Avec deux hommes retirés Doby a obtenu un but sur balles et Easter a suivi avec un triple. Rosen a été passé et Simpson a cogné un ballon au centre que le vent a poussé pour un double.

A la 6e un double de Rosen et une erreur de Demaestri ont donné un 4e point à Cleveland.

Garcia, qui a porté son total de retraits au bâton à 131 pour la saison, a espacé 6 coups sûrs à la première joute.

Ala seconde partie, le vent a de nouveau aidé les Indiens. Avec les buts remplis Westlake a cogné un ballon facile qui s'est rendu à la clôture poussé par le vent, faisant compter 3 points.

A Washington, les Yankees ont défait les Sénateurs 5-1 grâce à un circuit du frappeur d'urgence J. Mize avec lesb utis remplis. Mize a réussi son circuit à la 6e manche sur une offrande de Masterson. C'était son 3e circuit de la saison. C'était son second circuit comme frappeur d'urgence cette année. Il avait réussi un exploit semblable contre Masterson également le 29 août au stade des Yankees.

Les Sénateurs ont compté à la 1ère manche sur des simples de Yost, Busby et Jensen.

A Détroit, les Tigers ont défait les White Sox de Chicago 4-2. Gray a remporté sa 12e victoire de la saison pour les Tigers. Grissom a essuyé son 8e revers.

Un simple de Gray, un triple de Groth et un simple de Krumpholtz ont donné une avance de 2-0 aux Tigers à la 3e. Un but sur balles à Ginsberg, des simples de Gray et Groth et une erreur de Carrasquel ont donné 2 autres points aux Tigers à la manche suivante.

## Les Alouettes perdent 43-0 contre les Argonauts

Toronto, 8 — Les Argonauts de Toronto et les Tigers Cats de Hamilton ont balayé leurs joutes de samedi avec une facilité étonnante. Les Argos ont compté sept touchés pour écraser les Alouettes de Montréal 43 à 0, une des défaites débandées dans toute l'histoire de l'équipe montréalaise. A Ottawa, les Tigers Cats ont réussi cinq touchés pour écraser les Rough Riders 30 à 8.

A Toronto, les Alouettes n'étaient tout simplement pas de taille. Nobby Wirkowski, quart-arrière importé de l'Université de Miami, a mené le bal pour les Argonauts. Il a réussi trois passes de touché et a complété neuf passes sur 14. Il n'a eu aucune interception contre lui et il a fait avancer les Argos de 183 verges dans les tirs. Pas une seule fois au cours de la joute la solide défense des Argonauts n'a permis aux Alouettes de s'approcher plus près qu'à 25 verges des buts torontois.

La semaine dernière, les Argos avaient défait les Tigers Cats par 33 à 13 et ils sont maintenant seuls en tête du Big Four avec 4 points. Les Tigers Cats et les Rough Riders d'Ottawa sont égaux avec deux points chacun tandis que les Alouettes sont bons derniers, avec 0.

Wirkowski a lancé une passe de 12 verges à Ulysses Curtis la première fois que les Argos ont mis la main sur le ballon. Ce même Curtis a compté deux autres touchés, une fois en traversant toute l'équipe des Alouettes pour une distance de 50 verges, et l'autre en effectuant un plongeon de 11 verges.

Al Bruno, un ailier qui portait les couleurs des Eagles de Philadelphie, a lui aussi pris deux touchés. Les autres ont été comptés par Joe Krol et Doug Pyzer. Le touché de Krol a fait que les Montréalais ont eu l'air un peu drôles. Vers la fin de la joute, au lieu de botter, il a décidé de courir et, fait surprenant, sa stratégie a complètement faussé les Alouettes. Krol n'a jamais été reconnu comme un grand porteur de ballon.

A Ottawa, c'est le nouveau quart-arrière Bill Mackrides qui a volé le spectacle pour les Cats. Joe Shinn et Dick Brown ont compté chacun deux touchés. L'autre a été réussi par Bobby McDonald, après qu'il eut intercepté une passe de Tom O'Malley, le quart-arrière des Riders.

## Robinson menace de se retirer

New-York, 8. — Le président Warren Giles, de la ligue Nationale, a laissé entendre qu'il accorderait probablement un entretien à Jackie Robinson, des Dodgers de Brooklyn, qui a refusé de payer une amende de \$75 à la suite d'un argument avec les arbitres Frank Secory et Larry Goetz.

Robinson a menacé d'abandonner le baseball si on l'obligeait à payer l'amende. Robinson et le receveur Roy Campanella ont été mis à l'amende pour les remarques faites aux arbitres lors d'une défaite des Dodgers au compte de 6-5 en onze manches contre Boston, jeudi dernier.

L'arbitre Secory avait décidé que Johnny Logan avait été atteint par un lancer dans la onzième manche. Logan a finalement enregistré le point gagnant. Robinson et Campanella ont inutilement protesté.

Robinson, qui a jusqu'à mercredi pour payer l'amende, a déclaré qu'il abandonnerait le baseball par principes si Giles refusait de lui accorder un entretien.

"J'ai le droit d'obtenir un entretien à la suite de cet incident et si je ne l'obtiens pas, je prendrai ma retraite", de dire Robinson.

Quand son coéquipier Rocky Bridges lui a fait remarquer qu'il serait suspendu s'il refuse de payer l'amende, Robinson a répondu: "S'il en est ainsi, j'aurai joué ma dernière partie de baseball".

## Peggy Wallace sera une des vedettes des "Skating Vanities"

"La belle Dagmar sur patins", de cette année à Asbury Park, ils furent étonnés par sa rare beauté et par son allure en général et quand on dit aux deux fameux comédiens qu'elle était une des meilleures patineuses au monde, ils s'exclamèrent ensemble: "Elle n'a pas besoin de savoir patiner avec tout ce qu'elle a déjà".

Dans le superbe spectacle de cette année, Mlle Wallace sera encore en vedette dans plusieurs numéros mais surtout dans un numéro qu'on dit d'une beauté grandiose et qui s'intitule: "Les rues de Paris". Elle peut alors donner une rare démonstration de son savoir-faire sur patins à roulettes. Sa technique est sûrement extraordinaire. On la verra ensuite aux côtés de Frank Foster dans un duo sensationnel et lors du numéro à grand déploiement superbe intitulé "Boléro" et où nos deux artistes font preuve d'un rare talent. Mlle Wallace est vraiment la perfection même, sur patins ou non, comme on le verra en goûtant le merveilleux spectacle des Skating Vanities, au Forum, dans quelques jours.

## Sedgman et Maureen Connolly conservent leurs championnats

Forest Hills, N.-Y., 8. (P.A.) — Après avoir surpris et étonné à peu près tous les observateurs et experts, le vétérinaire Gardner Mulloy a hier trouvé son Waterloo en la personne de Frank Sedgman, lors de la finale pour le championnat simple des Etats-Unis. L'as invincible a battu le courageux Mulloy aux comptes de 6-1, 6-2 et 6-3. Mulloy, âgé de 38 ans et qui s'est rendu jusqu'à la finale après deux sensationnelles victoires et une finale et en quart de finale, a reçu après sa défaite, une des plus remarquables ovations jamais accordées à un tennismen aussi déceimment battu.

Si Sedgman avait gagné 6-2 dans le dernier set, au lieu de 6-3, il aurait égalé le record établi par Bill Tilden en 1921, contre Wallace F. Johnson, et par Richard D. Sears, à deux reprises, avant 1900. Tilden et Sears, lorsqu'ils gagnèrent la finale du championnat américain, ne perdirent que cinq parties contre leurs adversaires désemparés.

Sadgman n'a pris que 47 minutes pour vaincre son rival fatigué. Maureen Connolly, la brillante championne de 17 ans, a conservé son championnat féminin en triomphant de sa grande rivale, Doris Hart, aux comptes de 6-3 et 7-6.

C'était aussi le deuxième championnat américain de Sedgman.

"LE SECRET DU SUCCES EN AFFAIRES": Un marché. L'analyse vous dira pourquoi. Ecrivez à...

**GEORGE S. MAY COMPANY**  
Ingénieurs industriels  
Section de Post  
122 est, 42e rue, N.-Y. 17, N.-Y.  
Maison fondée en 1925.

Vite et bien vont ensemble à l'IMPRIMERIE POPULAIRE

Composez **BE. 3361**

Un représentant ira vous visiter.

**Dans le monde du base-ball**

**SAMEDI**  
Ligue Internationale: Montréal 3, Toronto 3, Springfield 8, Buffalo 3, Syracuse 4, Baltimore 2

**Ligue Nationale**  
Brooklyn 4, New-York 6, 7, Philadelphie 4, Chicago 3, Boston 6, 10, St-Louis 4, Cleveland 4, Chicago 4, Detroit 3, New-York 5, Washington 2, Pittsburgh 4, St-Louis 4

**Ligue Américaine**  
Philadelphie 4, 2, Boston 7, St-Louis 4, Cleveland 4, Chicago 4, Detroit 3, New-York 5, Washington 2, Pittsburgh 4, St-Louis 4

**Ligue Provinciale**  
Ottawa 1, St-Hyacinthe 4, Trois-Rivières 3, Québec 1

**DIMANCHE**  
Ligue Internationale: Toronto 4, 5, Montréal 5, 5

# DANS LE TEXTILE

## Réussira-t-on à régler le difficile problème de l'évaluation des tâches?

Une sentence arbitrale qui prépare les voies — Augmentation de salaire de 12 p.c. recommandée pour les syndicats qui demandaient 30 p.c. — La situation précaire de l'industrie du textile — La modernisation doit se faire sans inhumanité

Une sentence arbitrale rendue par le juge Georges-H. Héon, assisté de M. Stewart McNicho, représentant de l'employeur, et de M. Jacques Perrault, représentant syndical, recommande, dans un rapport majoritaire, une augmentation de salaire de 12 pour cent aux employés de la Dominion Textile Co. Limited (usines de Margos, Sherbrooke et Montmorency), et de la Drummondville Cotton Company (usine de Drummondville).

Les employés de ces usines, quelque 6.000, dont 4.500 sont syndiqués, demandaient par les syndicats affiliés à la Fédération nationale catholique du Textile (C.T.C.C.) une augmentation de 30 p.c.

La sentence arbitrale, qui a été rendue publique ce matin, porte sur une question qui, de l'avis même du président, est beaucoup plus importante que celle des salaires. Il s'agit particulièrement du problème de la modernisation d'une usine, c'est-à-dire de l'application de nouvelles méthodes de travail. Le noeud du présent différend, dit le juge Héon, porte sur l'évaluation des tâches et le plan de boni de production.

Dans ses grandes lignes, la sentence arbitrale recommande, outre l'augmentation de salaire de 12 p.c. avec rétroactivité au 1er décembre 1951 (l'arbitre patronal recommande une augmentation générale de 9 p.c. comptant rétroactivement au 1er septembre 1951, pour la moitié), le maintien de la retenue volontaire et irrévocable stipulée au dernier contrat collectif (l'arbitre patronal suggère l'application de la "formule Rand") et une procédure d'arbitrage de griefs qui comporte la nomination d'un juge permanent pour la durée de la présente convention collective; le maintien des trois équipes de travail conditionné cependant à la situation; quelques modifications à la clause des vacances intéressant les employés de plus de quinze ans de service; un boni de vie chère de 40 cents par semaine pour chaque employé d'un point de la vie canadienne du coût de la vie, au-dessus de l'indice 1912. (L'arbitre patronal a enregistré sa dissidence sur cette question.)

Enfin, le Conseil recommande à l'unanimité que le contrat collectif à intervenir entre les parties soit en vigueur pour une période de deux années.

Il y a cependant dissidence entre les membres du tribunal quant à la date de départ de ce contrat. L'arbitre syndical recommande que le contrat commence le 1er décembre 1951. L'arbitre patronal et le président recommandent pour leur part que cette période de deux années du contrat commence le jour de la signature de la prochaine convention collective.

Le juge Héon dit que cette preuve confirme le différend entre les parties est majeur, qu'il y a un cas difficile à combler entre les demandes, offres et contre-demandes et que l'harmonie des relations a été et demeure sérieusement menacée par une série de conflits survenus au cours de la présente convention collective, à l'occasion de l'introduction du plan de boni sur la production et de la lutte ou de la modification de tâches.

Le juge déclare de plus que les relations entre les deux parties... "devront souffrir tant et aussi longtemps qu'elles ne se feront pas pleinement confiance et, ainsi que l'on dit, ne montreront pas toutes leurs cartes".

"D'où, poursuit le juge, il suit que dans le cours des négociations postarbitrales, les parties devront tendre, par un effort particulièrement sincère, à trouver un "mode de situation véritablement précaire dans laquelle se trouve l'industrie du textile primaire, se rappelle que le capital humain a certains droits essentiels qui ne peuvent être violés, même en temps de crise économique et financière."

A qui servirait la grève?

Et le juge continue: "Ce modus vivendi est d'autant plus à souhaiter que, selon la preuve, la situation actuelle se prête mal à une solution de force; semaine de travail et gains des réels, opérés, inventaires excessifs, incertitude de l'avenir immédiat de l'industrie. A qui donc l'arrêt de travail (grève ou lockout) profiterait-il? Aux 6,075 travailleurs dont les heures de travail sont déjà écourtées, et à leurs 9,112 dépendants, ou au patronat dont les entreprises sont déjà remplies de marchandises invendues."

Le président du tribunal ne veut cependant pas être pessimiste outre mesure. Aussi signale-t-il qu'un examen attentif des pièces produites durant l'arbitrage fait voir qu'une entente honorable et pacifique peut intervenir, puisque d'autres compagnies importantes dans la même industrie ont négocié et réglé les mêmes problèmes avec d'autres associations.

Le juge passe ensuite à l'analyse de la preuve sur les questions dites "monétaires" (salaires, boni de vie chère, congés payés, vacances, primes, etc.). Il signale que la preuve de la Compagnie, qui n'a pas été contredite, a établi que, pour le malheur commun de toutes les parties au litige, l'industrie du textile primaire est, au Canada et ailleurs, dans un état précaire, et qu'une crise industrielle qui commence à devenir financière, l'assaille.

Pour satisfaire à l'équité ("aequitas est aequalitas", justice égale pour tous), les demandes monétaires de l'Association, dit le juge, devront être pesées en fonction des avérés suivants:

1) Des produits d'une valeur d'au moins \$20.000.000 plus dégrèvent l'année 1950 (\$86.000.000) — \$66.000.000, en provenance de pays étrangers, et concurrençant ceux de la compagnie (que des travailleurs canadiens contribuent par leurs labeurs à fabriquer) sont dévalés sur le marché canadien en 1951. Cet état de choses n'est imputable ni aux travailleurs, ni à la compagnie, mais ils doivent, ensemble, bon gré, mal gré, l'accepter et en souffrir.

2) Une autre concurrence, domestique celle-là, dans les cotonnades et par les synthétiques (nylon, rayon, papier), conduite par des firmes puissantes et agressives, ainsi que des inventaires trop considérables pour être rassurants, des ventes, heures de travail, production et revenus diminués, viennent compliquer et rendre plus important l'aspect strictement monétaire des demandes faites par l'Association.

3) Depuis la signature de la dernière convention collective en novembre 1950, entre la compagnie et l'Association, et la date où elle a expiré (19 novembre 1951) le coût de la vie de tous les Canadiens s'est augmenté de 20,5 points (170,7 — 191,2, indice canadien). Depuis novembre 1951, le coût de la vie a baissé d'environ cinq (5) points, mais il accuse actuellement une légère tendance à la hausse. Or, comme de l'aveu même de la compagnie, la hausse du coût de la vie est l'un des facteurs importants dans la détermination des salaires, le conseil devra en tenir un juste compte. L'Association a aussi établi, sans contradiction, le droit du travailleur du textile, (comme de tout travailleur d'ailleurs) au salaire vital: de même a-t-elle prouvé que le budget hebdomadaire d'une famille canadienne typique (cinq personnes, étant le père, la mère et trois enfants), ajusté au coût de la vie de novembre 1951 (191,2) devrait s'élever à \$53,13. Cette dernière preuve ne sert que partiellement la cause de plus d'être qualifiée, devront être chez les travailleurs dont elle est liée, directement ou indirectement avec la compagnie ni avec la mandataire n'est que de 1,5, et

la famille typique ne serait donc que de 3,5 personnes. Ainsi pour fins de comparaison ou d'équation, le salaire vital des travailleurs intéressés au différend, par rapport à la famille canadienne typique, ne serait que de 3,575.

4) Le salaire moyen dans l'industrie du textile au Canada est inférieur au salaire moyen de l'industrie manufacturière en général, et la même situation prévaut aux Etats-Unis dans des proportions semblables. Pour ce qui est de notre pays, l'explication officielle de cette anomalie est fournie dans la Gazette du Travail de mai 1950, qui l'inscrit au grand nombre des travailleurs jeunes, et à la grande majorité des travailleurs qui ne sont que semi-qualifiés ou journaliers. Il est à souhaiter que notre économie permette, bientôt de faire disparaître cette anomalie.

5. — Il est également vrai que le salaire moyen à la compagnie (.98 ou .989 selon que l'on prend le chiffre de l'Association ou de la compagnie) est inférieur au salaire moyen du textile primaire (cotton yarn and cloth) au Canada (100.1); mais l'offre faite par la compagnie lors des négociations, d'une augmentation de 7 p.c. et la recommandation que fera le Conseil, feront plus que combler cette différence.

6. — Les augmentations minimales de salaires récemment négociées entre patrons et travailleurs dans le textile primaire au Canada ainsi que les diminutions de salaires acceptées par les 20.000 travailleurs en textile des usines Bates à Lewiston et New Bedford Rayon & Cotton Mills (sanctionnées par l'Office de stabilisation des prix des Etats-Unis), reflétant la situation assez peu enviable de l'industrie à ce moment-ci; l'on pourrait ajouter que l'attitude prise par les travailleurs, et surtout leurs dirigeants, dans les cas cités au présent paragraphe, a été aussi courageuse qu'honorable; elle est conforme d'ailleurs aux principes de la sociologie et du syndicalisme chrétien sur la capacité de payer d'une entreprise, et les droits et les devoirs qui en découlent.

7. — Le boni de vie chère sur la base de 40 cents par point d'indice a été suggéré et adopté avec succès pour la première fois dans le Québec, lors du conflit de l'amiante. Depuis, plusieurs industries et services publics (aluminium, tramway, corporations municipales et scolaires) ont eu recours pour standardiser le facteur "coût de la vie" dans les demandes de hausses de salaires. Cette formule a également l'avantage d'être claire, simple et est un gage de stabilité et de sécurité dans les relations patronales-ouvrières.

8. — Pour ce qui est de la preuve apportée sur les demandes relatives aux congés payés, vacances payées et primes d'équipes, il en ressort que la moyenne des congés payés dans l'industrie au Canada n'excède pas sept, que là où les vacances de trois semaines existent, la tendance est à les écourter après vingt années de services continus. En tant que les primes d'équipes sont concernées, celle de la troisième équipe est justifiée et suffisamment élevée (15%); celle recherchée pour la deuxième équipe se justifie moins bien, parce que les exemples courants et statistiques donnés par les parties, sont pour le moins, contradictoires.

\* \* \*

Le rapport du tribunal d'arbitrage comporte aussi des remarques particulières aux arbitres des deux parties. Elles exposent leur point de vue sur différents sujets. Cependant, après l'énoncé des re-

## Le R.P. L. Ducharme, O.M.I., de retour d'Europe

Le R. P. Léonard Ducharme, O.M.I., attaché au Scolasticat St-Joseph d'Ottawa, et professeur de métaphysique à la Faculté de Philosophie de l'Université de cette ville, est de retour au pays après un séjour d'études de trois ans en Europe.



LE R. P. L. DUCHARME, O.M.I.

Un travail approfondi intitulé "La constitution métaphysique de l'être créé dans les premières oeuvres de saint Albert le Grand, travail préparé sous la direction de M. le chanoine Fernand Van Steenberghe, professeur à la Faculté de philosophie de l'Université de Louvain, a valu au R. P. le grade de docteur en philosophie avec grande distinction.

Le R. P. Ducharme a aussi suivi les cours de Mgr Louis de Ruy-maeker, président de l'Institut de philosophie de Louvain, et fréquenté les principaux centres universitaires de la vieille Europe. La thèse en question, la première présentation d'ensemble des idées métaphysiques de saint Albert le Grand, établit que ce maître, dont l'oeuvre se situe au point de rencontre de l'ancienne et de la nouvelle scolastique, n'a pas réussi à intégrer dans une synthèse métaphysique ces deux courants d'idées.

Le R. P. Ducharme a aussi suivi les cours de métaphysique à la Faculté de philosophie de l'Université d'Ottawa, commandations les trois membres du tribunal signalent unanimement "que dans le résumé de la preuve et son analyse, ainsi que dans les recommandations spécifiques que contient la présente sentence arbitrale, les parties devraient trouver, lors des négociations postarbitrales, une base de compromis honorable, pacifique et durable".

Café-Thé Confiserie

ADOPTEZ LES PRODUITS

**DESZY**

RECONNUS LES MEILLEURS

J.A. DESZY L<sup>ts</sup> MONTREAL

OUVERTS DE 9 H. 30 A 5 H. 30 SAMEDI COMPRIS. JUSQU'À 9 H. LE VENDREDI SOIR

# AYEZ LA DEMARCHE DE LA GAZELLE

LES PLUS FINES CHAUSSURES POUR VOUS MESDAMES

LEGERES SOLIDES DURABLES

DUPUIS présente son EXPOSITION DES MODES AUTOMNE-HIVER au théâtre St-Denis

Aujourd'hui le 8 aussi les 9-10-11-12 septembre

DEFILE des mannequins: 2 h. 30 et 8 h. 30.

Nouvelles créations pour l'automne. Suède et cuir lisse, en bleu, rouge, noir. Pointures pour dames: 4 à 8 — largeurs AAA à B. Escarpins, sandales.

La paire 15.00

DUPUIS — deuxième, St-Christophe

Visitez les kiosques DUPUIS à l'exposition commerciale métropolitaine au Palais du Commerce du 4 au 9 septembre

EXCLUSIVITE Dupuis Saëres